

2 -- 3 Liste des Etablissements l'Enseignement Technique et de Formation
Professionnelle

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

CABINE DU MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE

***LISTE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE***

Les Structures Publiques d'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

DAKAR

Secteur Primaire:

- CFIH
- CIH

Secteur Secondaire

- CFPT Sénégal / Japon (Foire)
- Lycée Technique Industriel M. Delafosse
- Lycée Seydina Limamou Laye
- C N C P (Centre National des Cours Professionnel et Industriels à Delafosse)
- C F A (Centre de Formation Artisanale à Delafosse)

Secteur Tertiaire

- YMCACFPJ (Cotobane)
- CNQP (Centre National de Qualification Professionnelle)
- CFPC (Centre de Formation Professionnelle et Sociale) à Delafosse
- Lycée Technique Commercial Delafosse

Secteur Economie Familiale

- ENFEFS (Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale) à côté BCEAO Siège
- CETF (Centre d'Enseignement Technique et Féminin) à Grand-Yoff
- CETF (Centre d'Enseignement Technique Féminin) de Ouakam
- CETF (Centre d'Enseignement Technique Féminin) de Pikine
- CETF (Centre d'Enseignement Technique Féminin) de Thiaroye
- CETF (Centre d'Enseignement Technique Féminin) de Rufisque

THIÈS

Secteur Primaire

- C.I.H. (Centre d'Initiation Horticole) à Thiès
- CPM (Centre de Perfectionnement des Maraichers) à Mboro
- CPP (Centre de Perfectionnement des Pêcheurs) (Joal)

Secteur Secondaire

- CEP (Centre d'Enseignement Professionnel) à Thiès
- CPA (Centre de Perfectionnement des Artisans Ruraux) à Tivaouane

A Secteur Tertiaire

NEANT

Secteur Economie Familiale

- CRETEF (Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin)
- CETF (Centre d'Enseignement Technique Féminin de Mbour)
- CETF (Centre d'Enseignement Technique Féminin de Tivaouane)

Structure Spécialisée

- INEFJA (Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles) à Thiès

DIOURBÉL

Secteur Secondaire

- CIH (Centre d'Initiation Horticole) à Diourbel
- Lycée Technique Ahmadou Bamba
- CNFTMH (Centre National de Formation des Techniciens en Maintenance Hospitalière)
- C P A R (Centre de Perfectionnement des Artisans Ruraux de KAEI)

Secteur Tertiaire

NEANT

Secteur Economie Familiale

- CRETEF (Diourbel)
- CETF (Bambey)
- CETF (Mbacke)

LOUGA

Secteur Primaire

- C P E (Centre de Perfectionnement des Eleveurs)

Secteur Secondaire

NEANT

Secteur Tertiaire

NEANT

Secteur Economie Familiale

- CRETEF à Louga
- CETF Linguère

SAINT-LOUIS

Secteur Primaire

- CNFTEIA (Centre National de Formation des Techniciens en Elevage et Industries Animales)
- CIH à Saint-Louis
- CNFCI (Centre National de Formation aux Cultures Irriguées à Nianga)
- CPA (Centre de Perfectionnement des Agriculteurs) à OGO
- CPP (Centre de Perfectionnement des Pêcheurs) de MBane

Secteur Secondaire

- Lycée Technique André Peytavin
- CRFP (Centre Régional de Formation Professionnelle) de Saint-Louis
- CDFP (Centre Départemental de Formation Professionnelle) de Podor

Secteur Tertiaire

- Lycée Technique André Peytavin

Secteur Economie Familiale

- CRETEF de Saint-Louis
- CETF de Dagana
- CETF de Podor
- CETF de Dagana

Les Structures Publiques d'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

TAMBACOUNDA

Secteur Primaire

- CPAA de Missirah

* Secteur Secondaire

- NEANT

* Secteur Tertiaire

- NEANT

*Secteur Economie Familiale

- CRETEF de Tamba
- CET F de Kédougou
- CETF de Bakel

KOLOA

* Secteur Primaire

- CPA de Kérouane
- CPAR de Goudomp

* Secteur Secondaire

- CRFP de Kolda
- CETF de Sédiou

*Secteur Tertiaire

- NEANT

*Secteur Economie Familiale

- CRETEF de Kolda
- CET F de Sédiou
- CETF de Vélingara

ZIGUINCHOR

* Secteur Primaire

- CNFTAGR (Centre National de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie Rural)
- CNFTEFCPN (Centre National de Formation des Techn. des Eaux et For.; Chasse et Parc Nationaux)
- CIH de Ziguinchor
- CNFMETP (Centre National de Formation des Maîtres d'Enseignement Technique Pratique) Guérina

*Secteur secondaire

- CRFP de Ziguinchor

*Secteur Tertiaire

- NEANT

*Secteur Economie Familiale

- CRETEF de Ziguinchor
- CETF de Oussouye
- CETF de Bignona
- CETF de Thionck-Essyl
- CETF de Coubano

KAOLACK

* Secteur Primaire

- CIH de Gandiaye
- CPA de Nioro

*Secteur secondaire

- CNFMETP de Kafrine

*Secteur Tertiaire

- Lycée Commercial Abdoulaye NIAÏSE

*Secteur Economie Familiale

- CRETEF de Kaolack
- CETF de Nioro
- CETF de Kafrine
- R E T E P de Kaolack

FATICK

* Secteur Primaire

- NEANT

*Secteur secondaire

- NEANT

*Secteur Tertiaire

- NEANT

*Secteur Economie Familiale

- CRETEF de Fatick
- CETF de Nioro
- CETF de Foundiougne

Les Structures Privées d'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

DAKAR

SECTEUR PRIMAIRE

NEANT

SECTEUR SECONDAIRE

- Collège Technique Privée Ibra SECK Rue Ousmane SECK Rufisque
- CAFORP, 82, Rue du Front de terre
- IPEP, Avenue BOURGUIBA
- I.A.F.P. Thomas SANKARA, Ouagou Niayes II.

SECTEUR TIERTIAIRE

- I.P.G, Sicap Sacré cœur
- I.F.P., Allées Papa Guèye FALL
- C.I.F.P.B, rue Mohamed V
- Cours PIGIER, Rue Amadou A. NDOYE
- Chambre de Commerce, Place de l'Indépendance
- I.P.E.P. Avenue Bourguiba
- Cours Grand Jeann rue 9, Boulevard Canal IV
- Collège Ousmane Socé DIOP, champ de course, RUFISQUE
- Collège Mansour M. SY, Keur souf RUFISQUE
- Immaculée conception, Boulevard Pinet Laprade
- ETSHOS, Avenue Cheikh Anta DIOP
- Groupe CARTER, Castor
- I.A.F.P. Thomas SANKARA, Ouagou Niayes II.
- I.S.P.G, rue Huart x Aristide le DANTEC
- I.S.F.P, Boulevard du Sud Point E.
- I.G.I.B, avenue Cheikh Anta DIOP x Canal IV.
- Centre Technique Ibra SECK Rue Galando DIOUF Rufisque
- Jet INFORMATIQUE KM 1, Avenue Cheikh Anta DIOP
- CAFORP, 82, Route du Front de Terre.
- Collège Saint-Michel, Rue Docteur THEZE
- Collège Sacré Cœur Liberté
- SUP Info, Point E
- AFI Avenue Bourguiba.

ETABLISSEMENTS A VOCATION SANITAIRE ET ARTISANALE

- Centre Abdoul Aziz Ben AB. Aly Saod, Avenue Cheikh Anta DIOP
- Institut Santé Services, Boulevard de la Gueule Tapée
- Dialyss Coiffure, Point E
- CE.TES.COM, Liberté VI, Immeuble H.

THIES
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - CIFOP MBoro
 - Centre "Dou Bosco"

 TERTIARE - Cours PIGIER, Cité S.M. DR

 ARTISANAT - Ecole Internationale de Coiffure
 B.P. 470

ZIGUINCHOR
 PRIMAIRE NEANT

 SECONDAIRE - NEANT

 TERTIARE - Chambre de Commerce
 - Centre P.I. de Casamance

SAINT-LOUIS
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - Centre "Dou Bosco"

 TERTIARE - NEANT

LOUGA
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - NEANT

 TERTIARE - NEANT

KOLDA
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - NEANT

 TERTIARE - Chambre de Commerce

TAMBACOUNDA
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - Centre "Dou Bosco"

 TERTIARE - NEANT

KAOLACK
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - NEANT

 TERTIARE - Chambre de Commerce

DIOURBEL
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - NEANT

 TERTIARE - Chambre de Commerce

FATICK
 PRIMAIRE - NEANT

 SECONDAIRE - NEANT

 TERTIARE - NEANT



2 - 4 Organigramme de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle

**ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ETFP)**

Le nouveau système (voir fiche n°1) s'articule de la façon suivante :

- Ecole élémentaire ; elle est la base du système et doit initier les élèves aux travaux manuels et permettre à certains de rejoindre la formation professionnelle avant ou après la fin du cycle élémentaire.

- Enseignement Moyen Général et Technologie : il fait suite à l'école élémentaire et est marqué par la généralisation de l'éducation technologique.

C'est un cycle de recherche d'aptitudes et de préorientation vers l'enseignement secondaire général ou technique ou professionnel.

- Enseignement secondaire : il prépare aux baccalauréats technique en 3 ans de formation après l'obtention du BPEM pour l'accès à l'enseignement supérieur professionnel ou universitaire.

- Formation Professionnelle : Elle fait suite à :

- l'apprentissage traditionnel ;

- l'école élémentaire ;

- l'enseignement moyen général et technologique ;

- l'enseignement secondaire général ou technique.

C'est un enseignement professionnel terminal débouchant directement sur la vie active (voir fiche n°2).

La formation professionnelle se divise en :

- enseignement professionnel court pour la préparation au CAP1, CAP, BEP,

- enseignement professionnel long qui débouche sur le BT, BTS, DUT.

L'apprentissage (artisanal ou en entreprise) y occupera une place prépondérante.

L'une des innovations majeures est la création d'un CAP de 1er degré, diplôme de base du nouveau système.

Sa durée sera variable et sera fonction du niveau où l'on se situe. La formation alternée atelier-centre de formation-atelier y sera systématisée.

Le système de formation se déroulera soit dans les structures de formation formelle ou par le biais de l'apprentissage et sera structuré comme suit :

NIVEAU 1

* Population cible

- Jeunes déscolarisés du cycle élémentaire (avant CM2) ;
- Jeunes des "daara" et autres ;
- Jeunes en situation d'apprentissage ;
- Jeunes en fin de cycle élémentaire ou ayant fait 2 ans de scolarité dans l'enseignement secondaire général et technologique (6è, 5è).

* Diplôme préparé : CAP1

* Durée de formation :

- 3 ans de formation avec renforcement en culture générale et théorique pour les apprentis ;
- 2 ans pour ceux ayant le niveau CM2 ;
- pour ceux ayant le niveau 6è, 5è en
 - . 2 ans par le cycle formel
 - . 3 ans par la voie de l'apprentissage.

Pour la préparation du CAP1 en 2 ans, l'accent sera beaucoup mis sur la pratique professionnelle.

NIVEAU 2

* Population cible

- Jeunes ayant le niveau de la 4è de l'enseignement moyen général et technologique (EMGT) ;
- Jeunes apprentis titulaires du CAP1 ;
- Jeunes ayant le niveau 3è de l'EMGT.

Diplômes préparés : CAP -BEP

Durée de formation

- CAP en 2 ans toutes spécialités confondues pour les élèves du niveau 4è et les apprentis titulaires du CAP1.
- BEP en 2 ans pour les élèves du niveau 3è.

NIVEAU 3

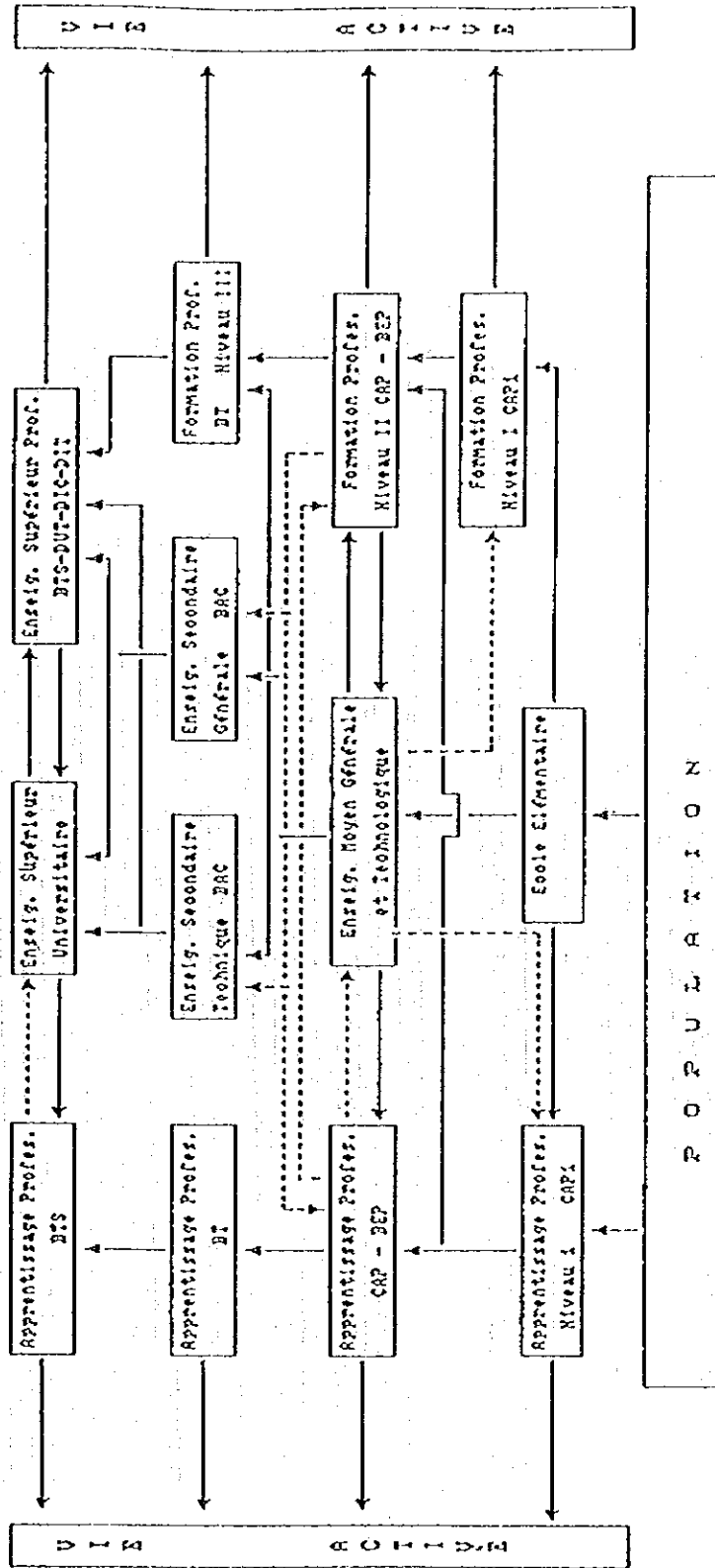
* Population cible

- titulaires du BEP ou CAP ;
- apprentis titulaires du CAP ;

ORGANIGRAMME ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

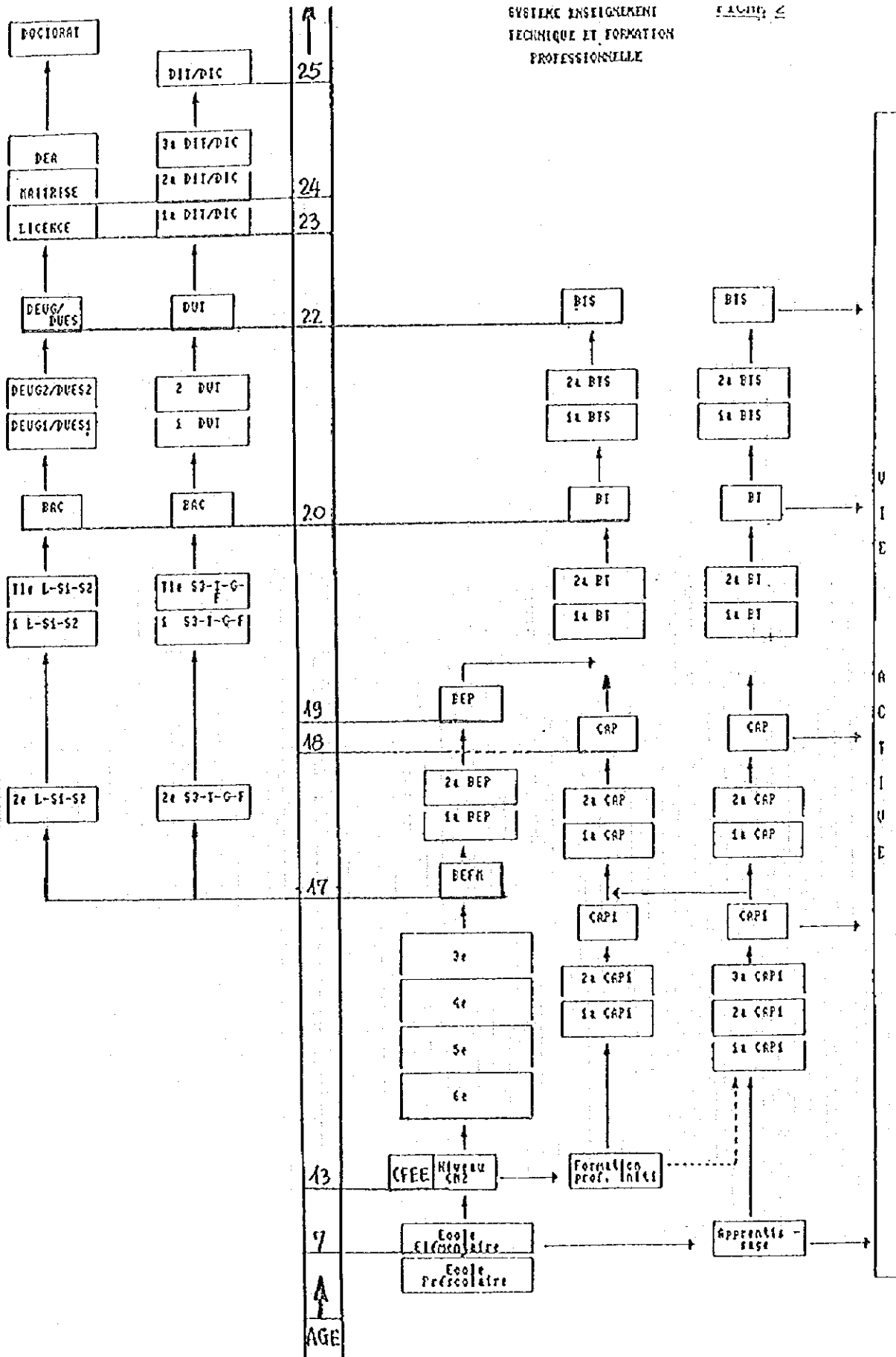
FICHE 1

ET FORMATION PROFESSIONNELLE



SYSTEME INSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET FORMATION
PROFESSIONNELLE

FAUCHEUR



LEGENDE

CFEE : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

BEFM : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes

BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles

L : Séries littéraires

S : Séries scientifiques

T : Séries techniques

G : Séries spécialisées en gestion

F : Séries spécialisées en chimie et biologie

BAC : Baccalauréat

BT : Brevet de Technicien

DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires de Gestion

DUES : Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

DIT : Diplôme d'Ingénieur Technologue

DIC : Diplôme d'Ingénieur de conception

2 -- 5 Présentation du CFPT-S/J

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE SENEGAL/JAPON

PRESENTATION DU CENTRE

ROUTE DE L'AÉROPORT COTE SUD FIDAK BP 8411 - TEL 20-05-67 DAKAR

AVANT-PROPOS

Le Centre de Formation Professionnelle et Technique CFPT S/J est issu de la coopération technique avec le gouvernement du Japon.

Créé en 1984, le CFPT S/J est au Sénégal l'un des premiers établissements de Formation Professionnelle et Technique spécialisé dans le domaine de la maintenance industrielle.

Le Centre a pour principale vocation la formation de techniciens intermédiaires d'exécution, qui viennent rétablir l'équilibre au niveau de la main d'oeuvre industrielle en servant de courroie de transmission adéquate entre les cadres (Ingénieurs, Techniciens Supérieurs) et les ouvriers.

Les activités du Centre portent essentiellement sur deux volets :

- la formation initiale de techniciens de maintenance,
- le perfectionnement, le recyclage et la reconversion des professionnels en activité.

Les formateurs du technique, ont presque tous été formés au Japon et ont ensuite bénéficié, durant 7 ans, d'un transfert de technologie intensif effectué par une équipe de 5 experts japonais.

Le travail de ces experts japonais a été renforcé d'abord par un autre transfert de technologie par des experts de courte durée dans des domaines spécifiques, ensuite par des stages de recyclage de courte durée pour les formateurs au Japon programmés pendant les vacances scolaires.

I. FORMATION INITIALE DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE

Les élèves Sénégalais sont recrutés sur concours d'entrée et la base du diplôme de fin d'études moyen (DFEM ou BEPC...). La formation de ces techniciens dure 3 années et aboutit au diplôme de brevet de technicien de maintenance option l'une des 5 spécialités que compte le Centre :

- ⊗ Appareils électroniques
- ⊗ Electronique Industrielle
- ⊗ Electrotechnique
- ⊗ Mécanique Générale
- ⊗ Mécanique Automobile.

Les objectifs principaux sont de :

1. Appareils électroniques

Enseigner aux élèves les connaissances et les techniques requises pour le montage, le démontage, le réglages, etc des appareils électroniques tels que les téléviseurs, les radios, les magnétoscopes et aussi pour les prises de vue et le montage de films. Ceci, en vue de leur faire connaître les techniques de réparation et de maintenance des appareils ménagers électroniques.

2. Electronique Industrielle

Enseigner aux élèves les connaissances et les techniques requises pour le contrôle et la maintenance de processus par micro-ordinateur, automate programmable relais...

- pour l'informatique industrielle, les systèmes asservis, la régulation...

3. Electrotechnique

Enseigner aux élèves les connaissances et les techniques requises non seulement en ce qui concerne la réparation et le réglage de l'équipement électrique en usine tel que les moteurs, les transformateurs, etc..., mais aussi le montage de tableaux de distribution et l'installation domestique.

4. Mécanique Générale

Enseigner aux élèves les connaissances et les techniques concernant la fabrication, le montage, la métrologie de précision, la fabrication et l'affûtage d'outils de coupe, la soudure et la tuyauterie des pièces mécaniques requises pour l'entretien et la maintenance des équipements mécaniques en usine.

5. Mécanique Automobile

Enseigner aux élèves les connaissances et les techniques requises pour l'entretien général des automobiles incluant celui relatif au moteur et à la carrosserie, ainsi qu'à la tolérerie et à la peinture, en leur donnant suffisamment des connaissances de bases afin de pouvoir appréhender les mécanismes les plus en plus sophistiqués des automobiles les plus récentes.

De 1984 à nos jours, le Centre a formé 292 jeunes techniciens diplômés avec un taux de réussite d'environ 73,4 % et un taux de placement en entreprise (ou activités personnelles) de l'ordre de plus de 83 % environ.

Les chiffres du taux de placement doublés d'enquêtes menées auprès des entreprises révèlent la satisfaction de ces dernières pour les sortants du CFPT.

L'effectif du Centre est d'environ 154 élèves avec 9 % de filles.

Le Centre s'est aussi ouvert à la sous-région pour ce volet de formation de jeunes techniciens et compte environ 14 % d'étudiants étrangers sur son effectif. Parmi les pays dont les ressortissants ont fréquenté le Centre, on peut citer :

- ⊗ le Burkina-Faso,
- ⊗ le Cameroun,
- ⊗ le Liban,
- ⊗ le Togo,
- ⊗ le Gabon,
- ⊗ la Guinée Bissau,
- ⊗ la Guinée,
- ⊗ la Mauritanie,
- ⊗ le Mali,
- ⊗ la Côte d'Ivoire,
- ⊗ le Zaïre
- ⊗ le Niger,
- ⊗ le Bénin,
- ⊗ le Congo,
- ⊗ la France,

II. PERFECTIONNEMENT, RECYCLAGE ET CONVERSION DES AGENTS EN ACTIVITE

Ce second volet a une importance toute particulière. Il intéresse beaucoup les acteurs du secteur industriel devant sortir la productivité nationale de sa situation critique consécutive des problèmes comme la carence de main d'oeuvre, inadéquation formation/emploi et tant d'autres... presque tous liés à la maintenance des équipements.

On se rend compte donc que, les agents en activité ont besoin de se perfectionner pour améliorer leurs aptitudes, leur niveau de compétence pour parvenir à cette fin.

C'est ainsi que, depuis le 21 décembre 1989, le Centre a organisé cent douze (112) séminaires de perfectionnement pour un volume de 9792 heures au profit de 1065 professionnels :

- les artisans ont été formés dans les domaines de la mécanique automobile, électricité, électronique et dépannage audio-visuels ;
- les agents de plusieurs sociétés (SONATEL, ICS, SONACOS, Biscuiterie de Médina, etc...) en plus des formateurs et responsables de structure de formation ont été formés dans les domaines de l'électronique, informatique, électricité, mécanique automobile, mécanique générale, maintenance audio-visuelle, technique de soudage etc... ;
- les professionnels des pays du Sud, originaires de vingt quatre (24) pays, subissent régulièrement des perfectionnements en maintenance audio-visuelle sur financement de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Pour toutes ces formations, l'accent a été mis sur les modules de formation à la carte tenant compte des niveaux les plus variés des participants et des objectifs particuliers des partenaires.

Depuis 1991, dans le cadre de l'ouverture à la sous-région du Centre et de l'intégration des pays africains, le CFPT a commencé une expérience de formation internationale par la conduite de huit (8) sessions de séminaires sous-régionaux en maintenance des appareils audio-visuels.

Ces séminaires ont été organisés dans le cadre d'un projet de "Bourses Techniques et Professionnelles" de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ACCT et dont le mandat a été donné à la Commission Nationale de la Francophonie au Sénégal.

Pour répondre aux besoins précis et concrets des pays du Sud liés à leurs problèmes de production et de maintenance, l'ACCT a sélectionné 4 Centres d'excellences des pays du Sud pour conduire des stages annuels :

- le CFPT à Dakar (SENEGAL)
 - ⊗ Techniciens en maintenance audio-visuelle.
- l'OPPT à Casablanca
 - ⊗ Techniciens en imprimerie.
- L'IAI à Libreville
 - ⊗ Techniciens en maintenance d'équipements Informatiques.
- L'IVTB à Rose Hill (MAURICE)
 - ⊗ Techniciens en maintenance industrielle.

Sur la base de l'évaluation de la phase expérimentale financée par le Canada et l'ACCT (et qui s'est révélée positive), le sommet de Chaillot, sur proposition de l'Agence, a décidé de poursuivre et d'élargir le projet "Bourses Technique et Professionnelles" pour répondre davantage à l'appel et aux besoins des pays du Sud.

TECHNICIENS DIPLOMES

NOMBRE DE TECHNICIENS FORMES											
Promot./ Spécialités	1 ^{er} promotion (1987)	2 ^e promot. (1989)	3 ^e promot. (1990)	4 ^e promot. (1991)	5 ^e promot. (1992)	6 ^e promot. (1993)	7 ^e promot. (1994)	8 ^e promot. (1995)	9 ^e promot. (1996)	10 ^e promot. (1997)	Total
App. Electronique	06	06	08	05	08	06	05	07	04	03	58
Ele. Industrielle	06	07	08	10	09	07	08	12	16	15	98
Electrotechnique	-	03	07	08	09	07	-	10	10	06	60
Méca. Automobile	04	12	-	06	10	-	02	10	04	03	51
Méca. Générale	07	06	08	08	03	04	06	05	05	04	56
TOTAL	23	34	31	37	39	24	21	44	39	31	323

PLACEMENT DES DIPLOMES

TAUX DE REUSSITE ET DE PLACEMENT		
Taux / promotion	Réussite du BT	Placement
1 ^e promotion (1987)	79,3 %	92 %
2 ^e promotion (1989)	82 %	94 %
3 ^e promotion (1990)	76,3 %	93 %
4 ^e promotion (1991)	82,3 %	91 %
5 ^e promotion (1992)	83 %	86 %
6 ^e promotion (1993)	55 %	92 %
7 ^e promotion (1994)	46 %	83 %
8 ^e promotion (1995)	83 %	74 %
9 ^e promotion (1996)	61%	(27%)
MOYENNE	72 %	88 %

() = provisoire non-comptabilisé

EFFECTIFS DES ELEVES (1996-1997)

CLASSES		1e année		2e année		3e année	
Spécialités		G	F	G	F	G	F
Appareils Electronique (AE)	Sén.	17	4	9	1	11	-
	Etr.	3	-	1	-	-	-
Electronique Industrielle (EI)	Sén.	Tronc commun		8	2	4	2
	Etr.			2	-	4	-
Electrotechnique (ET)	Sén.	8	1	11	-	4	-
	Etr.	-	-	2	-	2	-
Mécanique Générale (MG)	Sén.	7	-	10	-	6	-
	Etr.	3	-	-	-	1	-
Mécanique Automobile (MA)	Sén.	9	-	7	2	6	2
	Etr.	2	-	1	-	1	-
TOTAUX	Sén.	41	5	45	5	31	4
	Etr.	8	-	6	-	8	-
Total Général par classe		54		56		43	
RECAPITULATION DES EFFECTIFS							
		Garçons			Filles		
Interne ou 1/2 Pension	Sén.	Néant			Néant		
	Etr.						
Externes	Sén.	118			14		
	Etr.	21			Néant		
Effectif total = 153 (9 % filles, 91 % garçons dont 13,6 % environ d'étrangers)							

Sén. = Sénégalais

G = Garçons

Etr. = Etrangers

F = Filles

**EFFECTIFS DES ELEVES
(1996-1997)**

PAYS / CLASSES	1e année						2e année						3e année						TOTAL	
	ELN	ET	MG	MA	AE	EI	ET	MG	MA	AE	EI	ET	MG	MA	AE	EI	ET	MG		MA
	1. SENEGAL	21	9	7	9	10	10	11	10	9	11	6	4	7	8	11	6	4		7
2. GABON	2	-	2	-	-	2	1	-	-	-	2	1	-	-	-	2	1	-	-	10
3. BENIN	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2
4. BURKINA-FASO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1	2
5. TOGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
6. LIBAN	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
7. NIGER	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
8. FRANCE	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
9. CONGO	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2
TOTAL	24	9	10	11	11	12	13	10	10	11	10	6	7	9	11	10	6	7	9	153
	54						56						43							
Effectif total = 153 (9 % filles, 91 % garçons dont = 13,7 % d'étrangers (21))																				

ELN = ELECTRONIQUE
 AE = APPAREILS ELECTRONIQUES
 ET = ELECTROTECHNIQUE
 EI = ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE
 MG = MECANIQUE GENERALE
 MA = MECANIQUE AUTOMOBILE

EFFECTIFS (1984 - 1997)

Niveaux	Spécial.	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	93/94	93/94	94/95	95/96	96/97
1 ^{re} Année	ELN	17	20	20	20	20	21	20	24	23	24	24	24	24
	ET	-	10	10	10	10	12	12	-	12	12	12	12	9
	MG	10	10	10	9	8	9	10	10	10	10	9	10	10
	MA	7	8	-	9	10	10	-	10	12	12	12	11	11
	S/TOTAL	34	48	40	48	48	52	42	44	57	56	57	57	54
2 ^e Année	AE	-	8	9	9	9	8	8	10	12	11	12	12	11
	EI	-	8	6	9	9	10	10	10	12	12	12	10	12
	ET	-	-	7	8	8	6	10	12	-	13	13	9	13
	MG	-	9	9	9	9	7	8	9	10	10	10	9	10
	MA	-	6	8	-	-	10	8	-	12	12	12	12	10
S/TOTAL	-	31	39	35	35	35	41	44	41	46	58	59	52	56
3 ^e Année	AE	-	-	8	9	8	10	9	9	11	12	12	15	11
	EI	-	-	8	8	8	10	10	9	11	12	12	11	10
	ET	-	-	-	4	4	9	8	10	12	-	12	13	6
	MG	-	-	9	10	9	10	9	8	10	10	8	10	7
	MA	-	-	6	12	11	-	9	11	-	12	10	8	9
S/TOTAL	-	-	31	43	40	39	45	47	44	44	46	54	55	43
TOTAL	34	79	110	126	123	132	131	132	147	160	170	164	153	

Légende : ELN = Electronique, ET = Electrotechnique, EI = Electronique Industrielle

MG = Mécanique Générale, MA = Mécanique Automobile.

AE = Appareils Electroniques

CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE BT

ANNEE	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS	OFFRE %
1990	250	242	113	85	35,1%
1991	456	450	131	111	21,7%
1992	483	483	206	91	18,8%
1993	546	537	163	86	16%
1994	471	459	169	92	20%
1995	543	537	-	75	14%
1996	765	739	250	98	13,2%
1997	832	767	237	*	*
Moyenne annuelle	543	527	-	91	20,3%

* = non-encore disponible

Les candidats sont orientés dans les institutions :

- CFPT Sénégal-Japon pour 50 élèves environ, le reste répartis dans les 03 lycées,
- Lycée Technique Industriel Delafosse (LTID),
- Lycée Seydina Limamoulaye (LSLL),
- Lycée Technique Andrée Peytavin (LTAP).

Août 1997

EVOLUTION DES FORMATIONS EN COURS DU SOIR

Année Scolaire	Classes	Effectifs par classe	Diplômés CAMI/(BT)	Effectif Total
1993-94	Electronique 1 ^{ère} A.	21	-	21
1994-95	Electronique 1 ^{ère} A.	28	-	60
	Electronique 2 ^e A.	20	12	
	Electromécanique 1 ^{ère} A.	12	-	
1995-96	Electronique 1 ^{ère} A.	45	-	139
	Electronique 2 ^e A.	29	14	
	Electronique 3 ^e A.	10	(07)	
	Electromécanique 1 ^{ère} A.	38	-	
	Electromécanique 2 ^e A.	17	13	
1996-97	Electronique 1 ^{ère} A.	37	-	173
	Electronique 2 ^e A.	34	29	
	Electronique 3 ^e A.	10	(05)	
	Electromécanique 1 ^{ère} A.	34	-	
	Electromécanique 2 ^e A.	17	09	
	Electromécanique 3 ^e A.	05	(01)	
	Maintenance A. Elect. 1 ^{ère} A.	36		

CAMI = Certificat d'Aptitude à la Maintenance Industrielle

NB : Les cours du soir en informatique sont effectués régulièrement à raison de 120 heures (modules) avec deux (02) groupes de 10 participants depuis 1994.

MOYENS FINANCIERS

ANNEE	BUDGET FONCTIONNEMENT	RESSOURCES PROPRES GENEREES	DEPENSES EFFECTUEES SUR RESS. PRES.	TOTAL DEPENSES EFF.
1992	40.000.000 1.202.000	19.901.166	19.845.430	60.488.055
1993	11.753.000 277.000	24.415.400	23.741.178	35.487.598
1994	4.700.000 100.000	36.789.280	39.027.610	43.827.610
1995	4.700.000 110.000	90.967.121	87.356.227	92.166.227
1996	6.700.000 210.000	70.076.303	69.450.994	76.360.994
1997 *	6.298.000 210.000	41.505.462	41.474.850	46.197.850

* Chiffres provisoires au 11/08/1997

PROJETS SPECIFIQUES REALISES

Année	N°	Intitulé	Montant
1994	1	Réparation pompes station d'eau	1.230.000
	2	Réfection et entretien des toitures	2.531.700
1995	3	Construction d'un restaurant/foyer	2.666.105
	4	Construction d'un terrain omnisport	2.123.955
1996	5	Construction d'un labo pneumatique	2.520.000
1997	6	Construction de mur de clôture du Centre sur PTIP (DCBS/MEN)	30.000.000

NB : Projet N° en cours de finalisation

LISTE DES ENTREPRISES

No	SIGLE	DOMAINE D'INTERVENTION	STATUT
1	A.I.S	Informatique et bureautique	Ste Privée
2	APS	Presse	Ste Nationale
3	Axelle-Technologie	Informatique et bureautique	Ste Privée
4	Buhan Teissère	Maintenance bureautique	"
5	Canal Horizon	TV	"
6	CAP Informatique	Informatique	"
7	CIMA	Construction métallique	"
8	CIFOP	Formation professionnelle	ONG
9	CGE	Matériels électriques	Ste Privée
10	C.S.P.T	Phosphates	Ste Nationale
11	C.S.S	Sucre	Ste Para-publique
12	DIAGRAM	Informatique	Ste Privée
13	D.H.I	Instrumentation-Horlogerie	"
14	ELECTROSEN	Raffinerie de combustibles	"
15	E.P.T	Enseignement Technique Supérieur	"
16	ERTEB-BCEAO	Electronique	"
17	ETS LE GOUYE	Bureautique	"
18	FUMOA	Produits plastiques (Emballages etc)	"
19	GIE SEM	Maintenance Matériels Electroniques	"
20	Gde Confiserie de l'AO	Confiseries	"
21	Gd Moulins	Produits alimentaires (farine...)	"
22	G.I.E G.T.S	Matériels Electriques	"
23	I.C.S	Produits chimiques et engrais	"
24	INTELEC	Télécommunication (Matériels)	"
25	Interface Bureautique	Informatique	"
26	JET Informatique	Informatique	"
27	LIFTEL	Matériels et Maintenance	"

28	MICROSEN	Informatique	"
29	Nestlé-Sénégal	Produits alimentaires (lait etc...)	"
30	NIPPONSEN	Craie	"
31	Peyrissac	Equipements Electroniques	"
32	Projet Américain	-	ONG
33	RTI	Informatique	"
34	SACICA	Automobile	"
35	SAR	Raffinerie de combustibles	"
36	SBS SPHERE	Informatique	"
37	SEMAP	Matériels électroniques	"
38	SENAUTO HONDA	Automobile	"
39	SENELEC	Energie Electrique	Ste Nationale
40	SHELL	Combustibles (Essence...)	Ste Privée
41	SOCOCIM	Ciment	"
42	SONATEL	Télécommunication	"
43	SONEES	Distribution d'eau	Ste Privée
44	SONACOS	Produits oléagineux (huile etc...)	Ste Nationale
45	SOPROCA	Automobile	ONG
46	SOTRAMAT	Produits Plastique (Emballages...)	Ste Privée
47	SOTRAC	Transport en commun	Ste Nationale
48	SISCOMA	Matériels agricoles	Ste Nationale
49	SIPS	Papeterie	Ste Privée
50	SITA	Télécommunication Aérienne	Ste Privée
51	STRAFOR	Maintenance Bureautique	"
52	STUDIO 2000	Produits audio-visuels (cassettes...)	Ste Privée
53	TELECOM PLUS	Matériel et Maintenance télécommunication	"
54	TOTAL	Combustibles (Essence, gas-oil...)	"
55	UNICEF	-	Organisation Internationale
56	UNIVERS	-	-
57	Université ST-LOUIS	Enseignement Supérieur	Ste Privée

58	ELF	Combustible (Pétrole, essence, ...)	Ste privée
59	Mobil	"	"
60	COFISAC		"
61	IPS	Presse Internationale	"
62	CSE	Travaux routiers	"
63	RTS	Radio TV (Presse)	"
64	SAGAM	Surveillance, Gardiennage	"
65	ASECNA	-	Ste Inter-Afrique
66	SOPHIA	-	Ste Privée
67	Radio DYNYA	Presse (Radio)	"
68	VISA-TELECOM	Télécommunications	"
69	MTOA	Tabac	"
70	SOBOA	Limonade	"
71	CCBM	Equipements Electroménagers	"
72	Air Afrique	Transport Aérien	O. Multi nationale
73	MATFORCE	Mécanique	Ste Privée
74	AFCO	Outillage divers, Mécanique	"
75	EXIMCO	Mine	"
76	RENAULT	Mécanique Auto	"

SEMINAIRES INTERNATIONAUX AVEC L'ACCT

PAYS/STAGES	CFPT/1 (7/10-28/12/91)	CFPT/2 (2/01-20/3/92)	CFPT/3 (01/10-22/12/92)	CFPT/4 (2/8/-15/10/93)	CFPT/5 (8/8/-15/10/94)	CFPT/6 (17/7/-14/9/95)	CFPT/7 (18/9-10/11/95)	CFPT/8 (01/10-29/11/96)	TOTAL
BENIN	2	0	1	2	1	1	1	1	9
BURKINA FASO	1	0	3	2	2	5	1	3	17
BURUNDI	0	0	0	1	0	0	0	1	2
CAMEROUN	1	1	3	2	1	0	1	1	10
CENTRAFRIQUE	0	1	0	0	1	0	1	0	3
CONGO	0	0	0	0	0	0	0	1	1
DJIBOUTI	1	1	1	0	0	0	0	0	3
GUINEE BISSAU	0	1	0	1	0	0	0	0	2
MADAGASCAR	0	2	0	0	0	0	0	1	3
GUINEE	1	1	0	0	1	0	0	1	4
MALI	0	1	1	0	2	1	1	0	6
MAROC	2	0	0	0	1	0	1	0	4
MAURITANIE	0	0	1	0	0	0	0	1	2
NIGER	0	0	1	1	2	1	1	0	6
SENEGAL	2	1	6	5	3	5	4	4	30
TCHAD	0	1	0	0	1	1	1	0	4
TUNISIE	0	0	1	0	0	0	0	0	1
LAOS	0	0	0	1	0	0	1	0	2
COTE D'IVOIRE	0	0	0	2	1	1	1	0	4
TOGO	0	0	0	1	2	3	1	0	7
COMORES	0	0	0	2	0	0	1	0	3
GABON	0	0	0	0	1	0	0	0	1
CAP-VERT	0	0	0	0	0	0	1	0	1
MAURICE	0	0	0	0	0	0	1	0	1
HAITI	0	0	0	0	0	0	1	0	1
TOTAL	10	10	18	20	19	17	19	14	127

2 - 6 Décret portant création et organisation du CFPT

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

*Décret portant création et
organisation du Centre de Formation
Professionnelle et Technique.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution, notamment en ses articles 37 et 65,

Vu la loi d'orientation de l'Education nationale n° 71.36 du 3 juin 1971,

Vu la loi n° 86.44 du 11 Août 1986 portant création de l'Office National de Formation Professionnelle (O.N.F.P.) ;

Vu le décret n° 62.260 du 5 Juillet 1962 relatif aux conditions d'admission des étrangers non domiciliés au Sénégal dans les établissements d'enseignements publics ;

Vu le décret n° 72.1494 du 6 décembre 1972 portant classification des établissements relevant de l'autorité du ministère chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle,

Vu le décret n° 72.1463 du 15 décembre 1972 portant composition et attribution des conseils de perfectionnement des établissements d'enseignement technique et professionnel,

Vu le décret 82.517 du 23 juillet 1982 relatif à la planification et à la coordination en matière de ressources humaines,

Vu le décret n° 86.877 du 21 juillet 1987 fixant règles d'organisation et de fonctionnement de l'Office National de formation Professionnelle,

Vu la Commission Nationale des Ressources Humaines entendue en séance du 16 septembre 1986,

Vu la Cour suprême en sa séance du 21 juillet 1989 sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale.

DISPOSITIONS GENERALES

Article Premier

Il est créé un établissement d'enseignement professionnel dénommé "Centre de Formation Professionnelle et Technique (C.F.P.T.)"

Cet établissement est soumis aux dispositions du décret n°72.1394 du 6 décembre portant classification des établissements relevant du Ministre chargé de l'Education Nationale.

Le Centre est financé par le budget du Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle toutefois il pourra bénéficier de tout autre apport conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2

Le Centre de Formation Professionnelle et Technique a pour vocation :

- la formation de techniciens pour les secteurs public et privé de jeunes issus du système scolaire,
- le perfectionnement, la spécialisation, la reconversion et la promotion de professionnels en activité ;
- l'aide à l'insertion des jeunes sortant du C.F.P.T.

Article 3

Le C.F.P.T. comprend les sections de formation et options suivantes :

- 1°) Section électronique.
Option I : Appareils électroniques ;
Option II : Electronique Industrielle
- 2°) Section électrotechnique
- 3°) Section mécanique générale
- 4°) Section mécanique automobile.

Article

La formation initiale des techniciens de maintenance dans les spécialités précitées, dure 3 ans ; elle est sanctionnée par le brevet de technicien de maintenance en application du décret n° 69.210 du 26 février 1969 portant brevet de technicien. Ce brevet porte mention de la section et / ou de l'option choisies en application de l'article 3.

ADMINISTRATION

I. — La Direction

Article 5

Le Directeur est choisi parmi le personnel enseignant visé à l'article 6. Il est nommé par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

Le Directeur est chargé de l'administration de l'Etablissement, notamment en ce qui concerne l'organisation pédagogique et le contrôle des personnels affectés au Centre. Il est administrateur des crédits de fonctionnement de l'Etablissement. Il est assisté dans sa tâche par un chef des Travaux et un Intendant.

II. — Corps Professoral

Article 6

Le corps professoral comprend :

- 1°) des professeurs certifiés ou assimilés ;
- 2°) des professeurs d'enseignements secondaire ou assimilés
- 3°) des professeurs d'enseignement moyen ou assimilés ;

Les personnels administratifs et enseignants sont nommés par le Ministre de l'Education Nationale chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

III. --- Conseil de Perfectionnement

Article 7

Le Conseil de perfectionnement est chargé :

- d'examiner le rapport sur la situation matérielle, financière (budget et autres) et morale de l'Etablissement ;
- de formuler des observations et suggestions susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'Etablissement et de la formation dispensée ;
- de faire toute suggestion utile susceptible d'améliorer le recrutement des élèves et des stagiaires et leur insertion dans la production à la sortie de l'Etablissement.

Le Conseil de Perfectionnement est composé de membres de droit et de membres désignés par le Ministre chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle en application du décret 72-1463 du 15 Décembre 1972 portant composition et attribution des conseils de perfectionnement des établissements d'enseignement technique et professionnel.

IV. --- Conseil de Classe et Discipline

Article 8

Le Conseil de classe et le conseil de discipline, composés conformément aux dispositions du décret n° 72-1463 du 15 Décembre susvisé sont régis par un règlement intérieur approuvé par le Ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

V. --- Recrutement

Article 9

Le recrutement en première année de brevet de technicien se fait par concours direct dont l'organisation est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Il est réservé aux titulaires du diplôme sanctionnant la fin des études du cycle d'enseignement moyen.

Les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins et 21 ans au plus au premier Janvier de l'année du concours si la condition d'âge n'est pas satisfaite, une demande peut être accordée par le Ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Article 10

Le dossier de candidature comprend :

- 1°) --- Une demande de candidature;
- 2°) --- Un acte de naissance datant de moins de 3 mois;
- 3°) --- Un certificat de nationalité;
- 4°) --- Un certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de 3 mois;
- 5°) --- Une copie légalisée du diplôme;
- 6°) --- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois;

Article 11

Un concours de recrutement pour l'accès en 2^{ème} année de Brevet de Technicien est organisé à l'intention des candidats titulaires du Diplôme sanctionnant la fin des Etudes du cycle d'enseignement moyen et du brevet d'études professionnelles.

Les candidats directement admis en deuxième année par concours doivent être âgés de 23 ans au plus au premier Janvier de l'année de recrutement.

L'organisation du concours ainsi que le dossier de candidature sont fixés par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Article 12

La nomination des membres du jury de correction des épreuves de concours, les dates de ces épreuves ainsi que le nombre de places mises en compétition sont fixés chaque année par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 13

Les étrangers sont admis dans la limite des places disponibles sur présentation de leur gouvernement dans le cadre des dispositions du décret 62-260 du 5 Juillet 1962.

Article 14

Les stagiaires de la formation permanente sont soit admis sur leur demande soit sur celle de leur employeur ou sur celle d'organismes publics ou privés.

Dans tous les cas, il est procédé pour leur admission à une sélection dont les modalités sont déterminées par le Conseil de Perfectionnement.

VI. — Scolaire

Article 15

Les résultats obtenus par les élèves sont soumis au conseil de classe à la fin de chaque année d'étude.

Article 16

Le Conseil de classe peut proposer l'une des mesures suivantes, en ce qui concerne les résultats des deux premières années :

- * l'admission en classe supérieure pour les élèves dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20;
- * le passage en classe supérieure ou le redoublement pour les élèves dont la moyenne annuelle est inférieure à 10/20 mais est égale ou supérieure à 8/20 et qui n'ont pas été sanctionnés pour des raisons de discipline;
- * l'exclusion de l'établissement pour tout élève dont la moyenne est inférieure à 8/20;

Article 17

Le Conseil peut proposer le redoublement d'un élève de troisième année non admis au diplôme sanctionnant la fin de la formation dans la limite des places disponibles.

Article 18

Dans tous les cas, le redoublement ne peut être autorisé qu'une seule fois durant la scolarité.

Article 19

En fin de scolarité un examen de fin d'étude est organisé en vue de la délivrance du Brevet de Technicien de maintenance.

L'admission définitive au Brevet de Technicien est prononcée par arrêté du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 20

Un règlement intérieur, arrêté par le Ministre chargé de la formation professionnelle détermine les obligations des élèves et des stagiaires de la formation permanente.

Article 21

Le régime du centre est l'external.

Article 22

Des bourses ou aides scolaires peuvent être accordées aux élèves du Centre.

Article 23

Les horaires d'enseignement par option, les horaires hebdomadaires applicables et les programmes de la formation initiale sont fixés par décret.

VII. — Formation Permanente

Article 24

Le cycle de formation permanente comprend deux volets d'activités :

- * séminaires de recyclage ;
- * cours de spécialisation, de perfectionnement, de reconversion.

Article 25

Des séminaires de recyclage sont organisés en réponse aux besoins de la profession et en fonction des ressources du Centre. Leur durée est déterminée par l'établissement qui établit, d'accord partie avec les demandeurs, leur contenu après avis du Conseil de Perfection.

Une attestation signée par le Directeur est délivrée aux participants à l'issue des séminaires.

Article 26

Des cours de spécialisation, de perfectionnement et de reconversion, sont organisés à l'intention des candidats proposés par des entreprises publiques ou privées et sélectionnés par le Conseil de perfectionnement en vue de leur permettre d'assimiler les modules de formation.

Pour chacun de ces modules, une attestation de succès est délivrée par le Ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sur proposition du jury, aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations du module suivi.

Article 27

Des unités de valeur pourront être capitalisées pour permettre aux stagiaires de formation professionnelle du Centre d'obtenir le Brevet de maintenance dont les modalités sont fixés par décret.

VIII. — Aide à l'Insertion des Jeunes

Article 28

Le Centre de Formation Professionnelle et Technique collabore avec les Organismes publics et privés à l'insertion des jeunes diplômés du Centre dans la vie professionnelle.

C'est ainsi que le Centre participe, au bénéfice de ses sortants :

- * A la recherche d'emplois salariés;
- * à la recherche, au suivi et à l'évaluation des stages de professionnalisation;
- * à l'organisation des stages de préparation à l'installation;
- * au suivi de la gestion des entreprises créées.

DISPOSITIONS FINALES

Article 29

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre de la Fonction Publique et du Travail sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel*.

Fait à Dakar, le 16 Novembre 1989

Abdou DIOUF

REPUBLIQUE DU SENEGAL

VILLE DE DAKAR

PROJET DE TRANSFORMATION
DU LOCAL ELECTROTECHNIQUE

POUR LE COMPTE DU

(" . F . I) . T

SENEGAL , JAPON

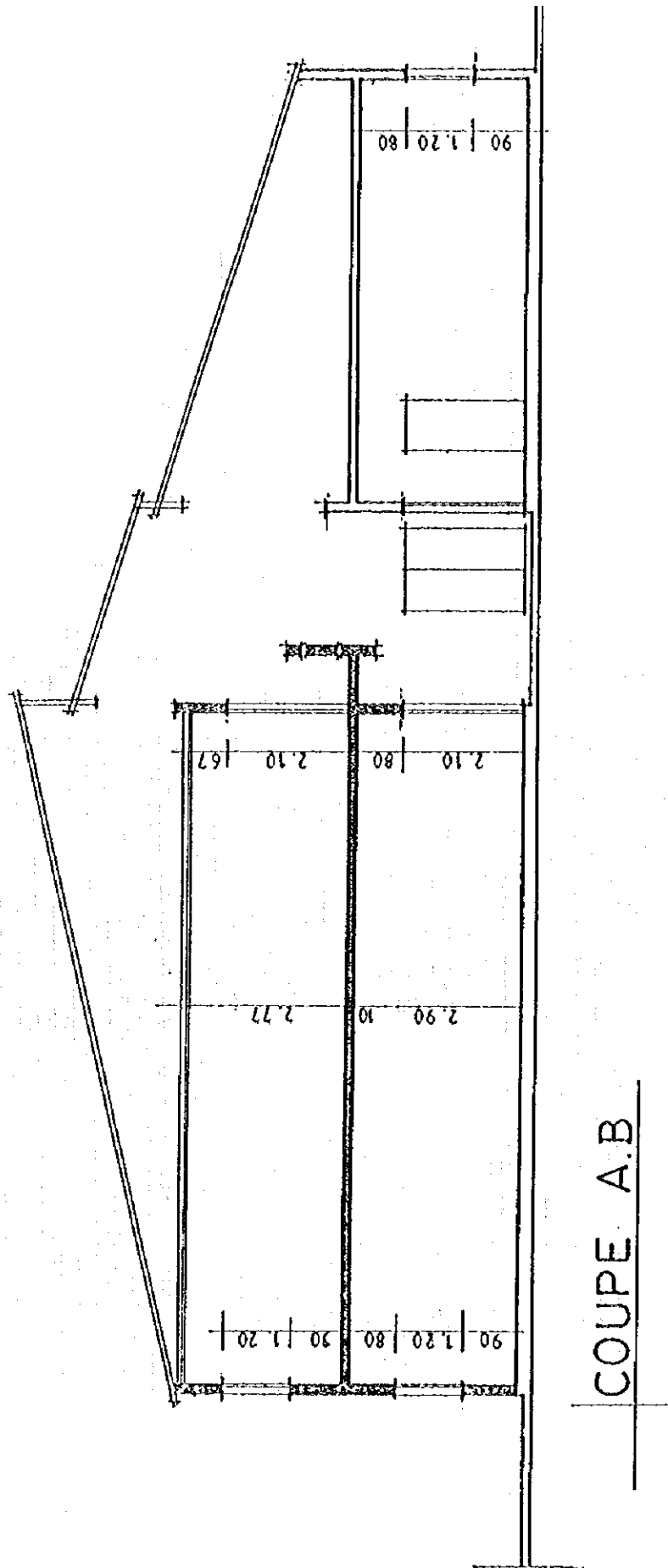
echelle : 1:100e

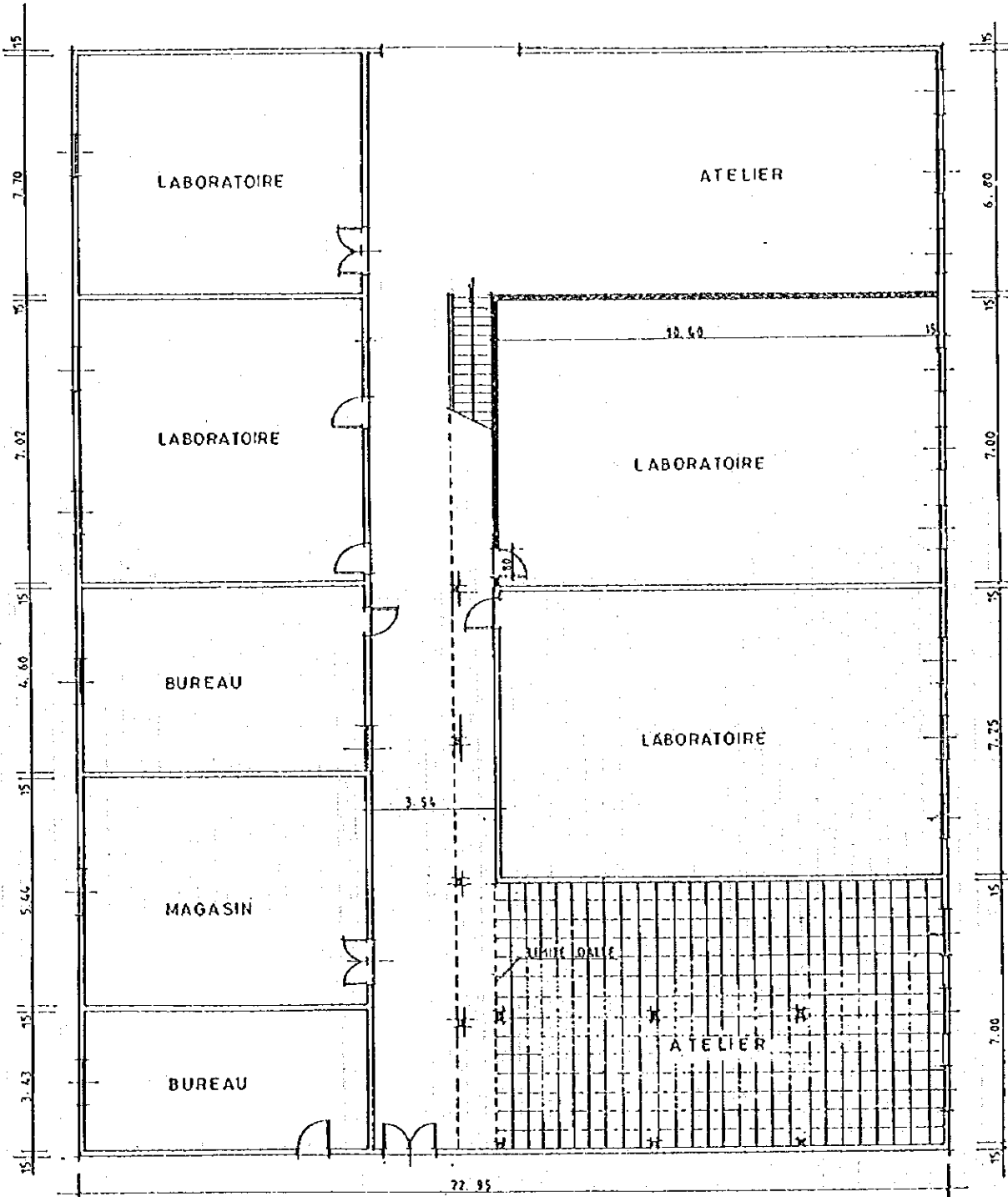
Date : aout 1997

PLANS

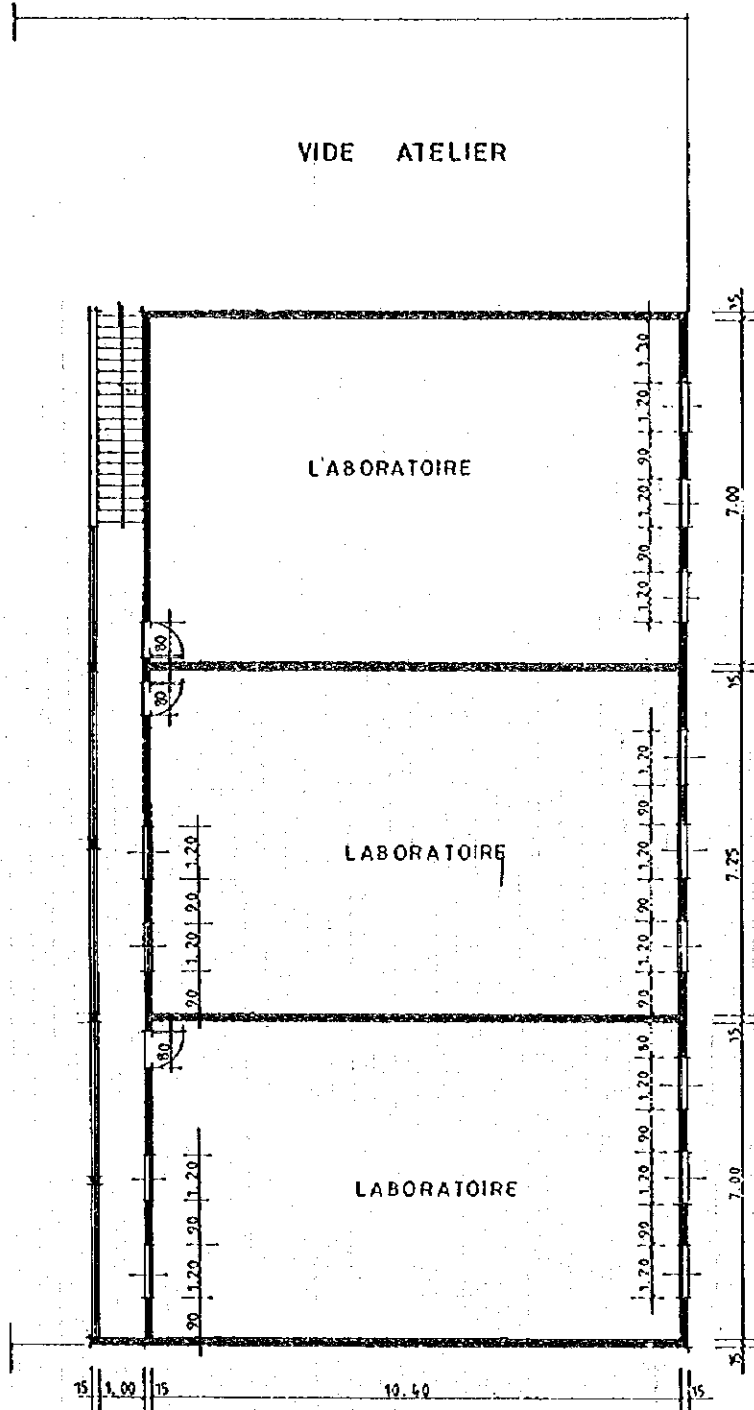
FACADE

COUPE





PLAN REZ DE CHAUSSEE



PLAN ETAGE

Organisme de la place recherche

**TECHNICIENS
SUPERIEURS**

Niveau : DUT - BT - BTS

Expérience : 2 à 3 ans d'expérience industrielle

Spécialités : Bâtiments (génie civil)
Electro-mécanique
Génie chimique.

Age : être âgé de 30 ans au plus.

Disponibilité immédiate.

Envoyer demande manuscrite + copie des diplômes + curriculum vitae + attestations de service + prétention salariale.
Date limite de dépôt, le **vendredi 29 août 1997 à 18h.**

Les candidatures seront envoyées à l'adresse suivante :
"Le Soleil", route du Service Géographique, Hann Dakar.

REF : MAS.

LE SOLEIL C 19 20 21 04 97

出典 : Le Soleil Merc. 20. Août 1997.

BTS ELECTRONIQUE

- I. OBJECTIF GLOBAL
- II. PUBLIC CIBLE
- III. DISCIPLINE
- IV. LES CONTENUS
- V. REGLEMENT D'EXAMEN
- VI. POSSIBILITES D'INSERTION

I. OBJECTIF GLOBAL

Les participants seront être capables à l'issue de la formation, d'étudier, de réaliser et de maintenir des équipements électroniques : matériel informatique, matériel de reproduction et de transmission sonore et optique, équipement de contrôle et de régulation matériel de détection, appareils de mesure...

II. PUBLIC CIBLE

Le BTS électronique accueillera principalement le titulaires de BT électronique, électrotechnique et du Baccalauréat F₂ sur concours.

La candidature de titulaires de baccalauréats C, D ou E ne sera retenue qu'après une formation préparatoire d'une année.

III. LES DISCIPLINES A ENSEIGNER EN BTS ELECTRONIQUE SONT :

DISCIPLINES	HORAIRE HEBDOMADAIRES	
	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Français	2	2
Mathématiques	2 + (1)*	(1) + (1)*
Anglais	(2)*	(2)*
Economie	1	-
Gestion/Législation	2	2
Electronique Générale Informatique Automatique Production et transmission	23 heures pour les enseignements modulaires	23 heures pour les enseignements modulaires
Projet	1 (2 ^{ème} semestre)	3 (jusqu'en fin avril)
Facultative Langue vivante (japonais)	1	1
Total	35H	35H

* Travaux dirigés

IV. LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements se composent de cours théoriques complétés par des TD (travaux dirigés) et / ou des TP (travaux pratiques). Chaque étudiant étudiera et réalisera un projet en cours de la formation

IV.1/ Electronique Générale

(PREMIERE ANNEE)

A/Théorie 2H/semaine

Rappels sur les composants passifs et actifs	
Montages électroniques de base (EC - C.C - BC)	12H
Amplification et classes d'amplifications	12H
F.E.T. M.O.S. F.E.T.	6H
Transistor En Commutation	6H
Ampli. Opérationnels et leurs applications (Filtres oscillateurs)	16H
Convertisseurs statiques (Redresseurs, onduleurs Hacheur et Gradateur)	16H
	<u>68H</u>

B/Pratique : 2H/semaine

- Techniques de mesure	9H
- Test de composants	6H
- Montage de circuits	18H
- Confection de cartes électroniques	<u>21H</u>
	54H

(DEUXIEME ANNEE)

A/Théorie : 2H30/semaine

• Alimentations (alimentations stabilisées, alimentations)	12H
• Amplis H-F	18H
• Modulation Démodulation (Amplitude, Fréquence, impulsion etc...)	20H
• Energies Nouvelles et renouvelables (solaires)	<u>22H</u>
	72H

B/Pratique : 2H/semaine

• Assemblage d'une alimentation stabilisée	22H
• Mesure de caractéristiques d'un amplificateur	9H
• T.P sur la Modulation	18H
• T.P sur le solaire	<u>15H</u>
	64H

IV.2. Informatique

(PREMIERE ANNEE)

A/ Théorie : 2H30/semaine

Electronique numérique

- Codeur décodeur affichage 7 segments 4H
- Multiplexeur - Démultiplexeur 4H
- Comparateur - Sommateurs 4H
- Registres - Compteurs 8H
- Convertisseurs (D/A et A/D) 8H
- Mémoires 6H
- Microprocesseur 14H
- Langage
- Langage assembleur et machine 18H
- Langage Basic 6H

72H

B/Pratique

- Travaux Pratiques en électronique digitale 28H
- Réalisation de maquette 40H
- Programmation industrielle 60H

128H

(DEUXIEME ANNEE)

A/ Théorie : 2H/semaine

- Langage C, 18H
- Systèmes d'exploitation (DOS, UNIX...) 12H
- Etude théorique d'un micro-ordinateurs 24H
- Transmission de données 18H

72H

B/ Pratique : 4H/semaine

- Programmation en langage C 18H
- DOS et les logiciels (Lotus, Dbase...) 26H
- Réalisation de cartes interfaces 24H
- Lecture de schémas et dépannage de cartes 32H
- Pilotage de processus industriels 28H

128H

IV.3 . Automatique

(PREMIERE ANNEE)

A/ Théorie : 2H/semaine

- Eléments séquentiels et pneumatiques	10H
- Démarrage des moteurs	10H
- Grafcet	16H
- Automate programmable	18H
- Asservissement	<u>18H</u>
	68H

B/ Pratique : 4H/semaine

- Travaux pratiques sur les démarrages	32H
- Utilisation de l'automate programmable	32H
- Régulation de vitesse et de position	32H
- Régulation de température, de niveau et pression	<u>32H</u>
	128H

(DEUXIEME ANNEE)

A/ Théorie : 2H30/semaine

- Analyse des systèmes automatisés	24H
- Robotique	24H
- Régulation de processus industriel	<u>24H</u>
	72H

B/ Pratique : 4H/semaine

- Pilotage de processus automatisés	40H
- Travaux pratiques sur la régulation de processus industriel	40H
- Programmation et contrôle de robots	<u>48H</u>
	128H

IV.4. Production - Transmission de signaux sonores et optiques
(PREMIERE ANNEE)

A/ Théorie : 2H30/semaine

- Electro acoustique	12H
- Transducteur	12H
- Emission et réception (T.V et autres données)	24H
- Différents modes de transmission et de stockage de l'information	<u>24H</u>
	72H

B/ Pratique : 4H/semaine

- Travaux pratiques sur les microphones et hauts parleurs	12H
- Mesure et recyclage en Radio et T.V (Noir et Blanc)	40H
- Lecture de schémas	28H
- Dépannage	<u>48H</u>
	128H

(DEUXIEME ANNEE)

A/ Théorie : 2H/semaine

- L'outil informatique dans le traitement des signaux	24H
- La téléphonie et les fax	24H
- Etude des magnétoscopes	<u>24H</u>
	72H

B/ Pratique : 4H/semaine

- Réalisation pratique de maquettes avec micro-processeurs et mémoire	32H
- Mesure et recyclage	32H
- Dépannage des appareils (T.V, ordinateur...)	32H
- Dépannage de magnétoscope	<u>32H</u>
	128H

V.1. Les épreuves

V.1.1. Epreuve de la première série

Discipline	Durée (H)	Coefficient	N.E
Théorie :			
Français	3	2	0
Anglais	2	1	0
Mathématiques	3	2	0
Electronique	4	3	5
Schéma et automatique	4	3	5
Asservissement	3	2	5
Pratique :			
T.P. automatique	6	4	6
Dépannage électronique	4	4	6
Réalisation de carte électronique	6	5	
T.P informatique	4	4	6
Total coefficients	35	25	33

NOTA : Chaque épreuve sera définie pour une meilleure orientation des propositions de sujets.

V.1.2. Epreuves de la deuxième série

Disciplines	Durée (H)	Coefficient	N.E
Soutenance du rapport de stage	1	2	-
Gestion d'entreprise	2	2	-
Total coefficient	3	4	

DEPARTEMENT ELECTROMECHANIQUE

- I. OBJECTIF DE LA FORMATION
- II. PUBLIC CIBLE
- III. LES DISCIPLINES
- IV. LES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS
- V. LES EXAMENS

I. OBJECTIF DE LA FORMATION

A la fin de la formation, le participant sera capable d'étudier, de réaliser et de maintenir :

- des équipements et installations industriels (matériels de production et de transport d'énergie électrique, groupe, convertisseur et leur commande, des équipements automatiques),
- des ensembles mécaniques.

II. PUBLIC CIBLE

Le département BTS électromécanique accueillera principalement les titulaires des BT mécanique générale, mécanique automobile, Electronique Industrielle, Electrotechnique, et les bacheliers des séries F₁, F₂ et E. Ils sont admis en Première Année sur concours.

Les candidatures de bacheliers des séries C et D ne pourront être admises qu'après une formation en année préparatoire. Les titulaires de Baccalauréat Technique ou de BT pouvant être admis en année préparatoire s'ils le désirent. L'accès en année préparatoire ou en première année BTS, se fait sur concours direct.

Cependant les étudiants en année préparatoire seront directement orientés au département Electromécanique ou au département électronique selon les résultats obtenus en fin de formation, leur choix et l'avis des formateurs.

Le département Electromécanique recevra également des étudiants étrangers après étude de leurs dossiers jusqu'à hauteur de 25% de l'effectif.

III. LES DISCIPLINES

DISCIPLINES	Horaires hebdomadaires	
	1 ^{ère} Année	2 ^e Année
Technique d'expression	2	2
Anglais	2	2
Mathématique	3	2
Gestion/Entreprenariat (Economie, législation, gestion)	2	2
Maintenance		1
Construction mécanique et Analyse de mécanisme	5	5
Mécanique	2	3
TP mécanique	3	2
Technologie de Construction	2	2
Electrotechnique/Electronique de puissance	4	4
Automatisme	3	4
Electronique numérique	2	
Electronique	2	
Technologie	2	2
Informatique		4
Japonais (facultatif)	1	
Total	35 H	35 H

IV. CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS.

A) PREMIERE ANNEE

I. ELECTRONIQUE ANALOGIQUE (TH +TP) 2H/semaine

a) Etude complète d'une alimentation classique 10H

Application de la diode à jonction : redressement-filtrage

Application de la diode à jonction : stabilisation

Application du transistor : régulation

b) Etude et réalisation d'une amplification BF :	10H
Montages fondamentaux - Adaptation d'impédance	
Montages amplificateurs de puissance	
c) Transistor en commutation	06H
d) TEC et utilisation (amplification - commutation)	08H
e) Amplificateur différentiel	04H
f) Amplificateur opérationnel et utilisation	10H
g) Les filtres	08H
h) Les oscillateurs	08H
i) Traitement analogique de l'informatique	<u>06H</u>
	70H
2. <u>ELECTRONIQUE NUMÉRIQUE</u> (TH + TP) 2H/semaine	
a) Compteurs	06H
b) Registres	06H
c) Codeurs - Décodeurs	06H
d) Multiplexeurs - Démultiplexeurs	06H
e) Circuits de calcul	06H
f) Convertisseurs analogique - numérique et N.A.	06H
g) Mémoires et microprocesseur	<u>18H</u>
	54H
3. <u>AUTOMATIQUE</u> (TH + TP) 3H/semaine	
a) Technologie des appareils et démarrage des moteurs	27H
b) Etude de grafcet	15H
c) Etude et pratique de l'automate programmable	33H
d) Pneumatique et électropneumatique	<u>27H</u>
	102H
4. <u>ELECTROTECHNIQUE / ELECTRONIQUE DE PUISSANCE</u> (TH+TP) 4H/semaine	
a) Machines à C.C. (généralités)	08H
b) Génératrices suivant mode d'excitation (indép. Shunt; série, composé)	12H
c) Moteurs	12H
d) Transformateurs monophasés	08H
e) Systèmes triphasés	04H
f) Série de T.P. sur ces thèmes et T.D	42H
g) Composants de l'électronique de puissance	12H
h) Redressement non commandé en triphasé	08H

i) Redressement commandé mono et triphasé	16H
j) Hacheurs	12H
k) Variateurs électroniques de vitesses pour M.C.C	<u>08H</u>
	122H
5. TECHNOLOGIE (TH) 2H/ semaine	
a) Appareil de sectionnement (sectionneurs)	
Etablissement et interruption du courant (interrupteur sectionnement et disjoncteur - symboles graphiques)	18H
b) Canalisation aériennes, souterraines, aérosouterraines, support et mode de pose	14H
c) Regime de neutre en BT : TT, TN, IT - Protections	
Regime de neutre en HT : TT, TN, IT - Protections	24H
d) Centrale Electrique (hydraulique, Thermique classiques, nucléaire)	
Source d'énergie renouvelable : solaire, éolienne, etc	<u>12H</u>
	68H
6. TRAVAUX PRATIQUES MÉCANIQUE (TH+TP) 3H/semaine	
a) Métrologie	21H
- Contrôle de tolérances géométriques	
- Contrôle d'angle	
- Contrôle d'engrenage et de filetage	
- Contrôle de jeu de roulements	
b) Tournage :	21H
- Tournage de précision (Intérieur et extérieur)	
- Filetage carré	
- Réalisation d'excentrique	
c) Fraisage :	24H
- Utilisation de plateau et de mandrin diviseur	
- Réalisation d'un ajustement incliné.	
d) Plomberie/Tuyauterie Industrielle :	12H
e) Traitement thermique :	<u>18H</u>
- Trempe - Revenu	96H
- Recuit	
- Essai mécanique et métallographie	

7. MECANIQUE (TH) 2H/semaine

a) Cinématique :

- Mouvement de rotation	10H
- Mouvement plan/plan	4H
- Cinématique des lingrenages et mouvements particuliers	<u>12H</u>
	26H

b) Dynamique

- Principe fondamental de la dynamique	
- Etude de mouvement	4H
• Mouvement de translation	
• Mouvement de rotation	<u>6H</u>
	10H

c. Résistance des matériaux

- Torsion	6H
- Flexion simple	10H
- Sollicitations composées	6H
- Systèmes triangulés	<u>6H</u>
	28H

8. TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION (TH) 2H/semaine

- Essais et traitements thermiques (Rappels)	8H
- Cotation	16H
- La lubrification et les lubrifiants	12H
- Protection des métaux	4H
- Guidage en translation	4H
- Guidage en rotation (jusqu'aux calculs des roulements)	<u>20H</u>
	64H

9. CONSTRUCTION MECANIQUE & ANALYSE DE MECANISMES(TH+TP) 5H/semaine

- Mécanismes électromécaniques divers avec la réalisation de certaines liaisons et formes particulières.	70 H
- Dessins de définition complets (en tenant compte de toutes les indications)	20H
- Perspectives isométriques	10H
- Schématisation et circuits pneumatiques et hydrauliques	10H
- Analyse de mécanismes	<u>50H</u>
	160H

B) DEUXIEME ANNEE

<u>1. AUTOMATIQUE (TH + TP)</u>	4H/semaine	
1.1. Réseau à plusieurs automates		16H
- géré par automate		
- géré par micro-ordinateur		
1.2. Systèmes asservis et régulation		36H
1.3. Robotique		20H
1.4. Hydraulique		44H
1.5. Froid		<u>28H</u>
		144H
<u>2. ELECTROTECHNIQUE/ELECTRONIQUE DE PUISSANCE (TH + TP)</u>	4H/semaine	
2.1. Transformateur triphasé		08H
2.2. Moteur asynchrone triphasé (à cage et à rotor bobiné)		12H
2.3. Machine synchrone (alternateur, moteur synchrone)		12H
2.4. Autres moteurs (asynchrone mono, universel, pas à pas)		12H
2.5. Séries de TP sur les machines et révisions		60H
2.6. Onduleurs		12H
2.7. Gradateurs et cycloconvertisseurs		12H
2.8. Alimentation à découpage		12H
2.9. Variateurs électroniques de vitesse pour MCA		<u>16H</u>
		100H
<u>3. TECHNOLOGIE (TH)</u>	2H/semaine	
3.1. Transport de l'énergie électrique :		
ligne de transport, poste d'interconnexion, transfo HT/MT, MT/B.		
Calcul des lignes - chutes de tension en ligne		30H
Schémas équivalents des lignes de transports en T et en II		
Simulation sur le banc de transport.		
3.2. Distribution de l'énergie :		
Réseau de distribution, ligne en cu, un, en préassemblé, supports de lignes et mode d'encrage et de pose. Relèvement du facteur de puissance		
Perturbation en distribution : rupture du neutre, déséquilibre, surcharge		12H
Calcul des transfos d'un poste MT/BT d'abonnés		08H
3.3. Bobinage : calcul et conception des transformateurs mono et triphasé des moteurs à C.C et à C.A		<u>18H</u>
		68H

4. <u>INFORMATIQUE</u> (TH + TP) 3H/semaine	
4.1. Configuration et structure de systèmes informatique	06H
4.2. Système d'exploitation (MSDOS/Windows, UNIX, etc)	12H
4.3. Notion sur logiciels de bureautique/DAO	15H
4.4. Etude des langages de programmation (C++, visual Basic, Assembleur langage machine)	18H
4.5. Etude des réseaux	09H
4.6. Conception et réalisation d'interfaces et pilotage des moteurs ou processus Par micro.	48H
5. <u>MECANIQUE</u> (TH) (30H)/3heures/semaine	
a) Mécanique des fluides	
1) Introduction	4H
- Notion de fluide	
- Liquide parfait	
- Propriétés des fluides	
2) Hydrostatique	12H
- Equation d'équilibre	
- Pression atmosphérique	
- Théorème de Pascal	
- Principe d'Archimède	
3) Hydrodynamique	14H
- Equation de continuité	
- Equation Bernouilli	
- Fluides réels	
- Pertes de charges	
- Mesure des débits	
b) Thermodynamique (66 H)	
- Premier principe de la thermodynamique	3H
- Deuxième principe de la thermodynamique	3H
- Relations remarquables résultant des deux principes	3H
- Propriétés des gaz parfaits	3H
- Etude des transformations thermodynamiques	6H
- Conversion chaleur/travail dans les machines thermiques fermées cycliques	6H
- Principaux cycles moteurs à gaz	3H

- Principaux cycles moteurs à vapeur	3H
- Les machines frigorifiques et pompes à chaleur	6H
- Les machines frigorifiques à gaz	3H
- Les liquéfactions	<u>3H</u>
	66H

6. TECHNOLOGIES DE CONSTRUCTION (TH) 2H/Semaine

- Les organes de transmission de puissance (accouplements, poulies/courroies, Roues et chaînes, Engrenages, Réducteur, Boîtes de Vitesses, Variateurs, Freins, Embrayages)	36H
- Les organes de transformation de mouvement (Cames- Vis/Ecran- bielle/manivelle...)	4H
- Les compresseurs- les moteurs et les pompes	20H
- Exploitation des catalogues	<u>4H</u>
	64H

7. CONSTRUCTION MECANIQUE/ANALYSE DE MECANIQUE (TH+TP) 5H/Semaine

- Montage de roulements (calculs-choix)	30H
- Accouplements et freins	15H
- Boîtes de vitesse et Réducteurs	20H
- Moteurs et pompes hydrauliques	25H
- Mécanismes divers	20H
- Analyse de mécanismes	20H
- Diesel et équipements	<u>30H</u>
Le moteur à 4 temps, à 2 temps :	160H
* Etude de la combustion	
* Etude du circuit d'alimentation	
* Etude des pompes d'injection	
* Etude des injecteurs et tarage	
* Calage des pompes d'injection	
* Vérification du point de calage de l'avance	
* Etude du circuit de préchauffage.	

Le programme d'Analyse de Mécanismes sera défini en fonction des mécanismes disponibles dans les ateliers.

L'objectif du cours est de faire démonter, analyser, diagnostiquer, schématiser, et remonter des appareils et équipements mécaniques. Le diesel et équipements constituent la dernière partie du programme de ADM pour une durée de 30H.

8. TRAVAUX PRATIQUES MECANIQUES (TH + TP) 2H/semaine.

a) Pratique du CAD	20H
b) Pratique du CAM (tour à commande numérique)	<u>48H</u>
	68H

9. MAINTENANCE (TH) 1H/semaine

a) Approche de la maintenance

- Notions générales sur la maintenance
- Organisation des services de maintenance
- L'équipement des atelier de maintenance
- Magasins et stocks

b) Planification

- Méthodologie de la maintenance
- L'entretien préventif planifié

Aménagements extérieurs

- Appels d'offres
- Contrats de maintenance
- Plannings d'urgence etc...

V.2 LES EPREUVES

A. Les épreuves de la première série

DISCIPLINES	DUREE	COEF	NE
THEORIQUES			
Français	3	2	0
Anglais	2	1	0
Mathématiques	3	2	0
Mécanique (Résistance des matériaux, mécanique des fluides, thermodynamiques)	4	2	0
Electrotechnique/Electronique de puissance	4	4	5
Technologie électrique	3	2	0
Electronique	2	2	0
PRATIQUES			
T.P automatique	6	5	6
T.P informatique	3	2	0
T.P électrotechnique	6	5	7
T.P mécanique	4	2	0
Construction mécanique	6	5	4

B. Les épreuves de la première série

Soutenance de rapport de stage	1	2	-
Gestion/Entreprenariat	2	2	2

EQUIPEMENTS

1. Matériel de dessin :

- Tables, tabourets
- Rétroprojecteur
- Projecteur de diapositives
- Diapositives
- Boîtes de compas
- Ecran
- Matériels didactiques
- Transparents
- Calques

2. Deux tables traçantes (Format supérieur à A3) + accessoires

3. Trois scanners

4. Un logiciel de D.A.O (Français ou Anglais)

5. Trois imprimantes

6. Deux tableaux blancs

7. Matériel de radiographie pour le contrôle des soudures

8. Poste de soudage pour le TIG

9. Une cintreuse de tôles

10. Matériel de traçage sur les métaux

11. Deux bancs hydrauliques

12. Des mécanismes divers pour analyse de mécanisme (boîtes de vitesses, réducteurs, variateurs, pompes etc...)

13. Documentation :

- Manuels de construction mécanique
- Manuels de mécanique (mécanique générale, mécanique appliquée, mécanique des fluides, thermo dynamique)
- Manuels de fabrication mécanique (soudage, fraisage, tournage, métrologie, ajustage, rectification...)
- Manuels sur la théorie de la maintenance
- Manuels de gestion de production et d'analyse de la valeur
- Revues techniques
- Un four à copier
- Un four électrique pour traitement thermique
- Une cisaille guillotine
- Une presse plieuse
- Une grugeuse (poste universel)
- Extension du réseau d'air comprimé.

COMPLEMENT D'EQUIPEMENT EN ELECTROMECHANIQUE

I. SALLE D'ESSAIS ET MESURES AVEC EQUIPEMENT COMPLET :

- 1.1. Trois (3) Groupes moteurs - Génératrices à courant continu (indépendant - Shunt et compound).
- 1.2. Deux (2) Bancs de moteurs asynchrones 3 (1 à cage et 1 à rotor bobiné)
- 1.3. Deux (2) Bancs de machines synchrones (1 alternateur 3 avec son moteur d'entraînement - 1 groupe moteur synchrone/Alternateur)
- 1.4. Deux (2) Groupes Diesel
- 1.5. Deux (2) Transformateurs 3
- 1.6. Quatre (4) Transformateurs monophasés de caractéristiques identiques.
- 1.7. Rhéostats de charges mono et triphases, résistives inductives et capacités de puissance conforme aux génératrices, aux transformateurs et aux alternateurs installés.
- 1.8. Appareils de mesures en continu et en alternatif. Voltmètres, Ampéremètres, Wattmètres, phasemètres (à zéro central)
- 1.9. Appareils de contrôle :
Tachymètres - couple-mètre
- 1.10. Rhéostats de démarrage de puissance adaptée aux moteurs
- 1.11. Six (6) rhéostats d'excitation
- 1.12. Matériel de bobinage.

資料3. 質問状とその回答

質問状（ドラフト）

セネガル/日本職業訓練センター拡充計画・事前調査団

これはCFPT-S/J拡充計画に対するJICAの事前調査準備のための質問状です。JICAがこの計画のおかれた状況を正確に理解し、その活動を明らかにするのに役立つための質問状です。この調査が実りあるものになるためにお答え願います。

1. 国家開発計画

- 1.1. 国家開発計画（第9次計画）の中で職業訓練の占める位置を教えてください。
- 1.2. 1997-1999公共投資3カ年計画の中では職業訓練の振興のためにどのような投資が行われる予定ですか？

2. 雇用全般

- 2.1. 雇用の統計を行っている機関および関連資料を教えてください。
- 2.2. 省レベル・局レベルでの職業訓練の計画はどのようなものですか？
- 2.3. その計画の中でBTSプログラムはどのような位置を占めていますか？

3. BTSプログラムについて

- 3.1. BTSクラスを行っている教育機関を挙げて下さい。
- 3.2. BTSクラスはどのようなコンディションが要求されていますか？
- 3.3. BTS資格試験がどのように行われているのか説明して下さい。

4. CFPTにおける就職オリエンテーション

- 4.1. CFPTでは学生はどこで就職に関する情報を得ることができますか？
- 4.2. CFPTで企業との連携を担当している担当者か部署を教えてください。

5. 他の国際パートナー（政府機関およびNGO）

- 5.1. 職業訓練と雇用の分野で協力している他の国際パートナーの名前とそのプログラムやプロジェクトを挙げて下さい。
- 5.2. これらのプログラムやプロジェクトでの主な問題は何ですか？

6. その他

- 6.1. CFPTのBTコースの実施上での問題点をどのように認識していますか？
- 6.2. BTSプログラムと他の大学のコースとの間に互換性がありますか？

どうもありがとうございました。

JICA
社会開発協力第2課

質問状に対する回答（要約）

I. 開発計画との関連

1. 現状

ダカール大学には1万の学生キャパシティーがあるが実際の学生数は21722人である。
職業訓練は要望が非常に高いにもかかわらず、教育全体の1.7%を占めるに過ぎない。

2. 第9次国家計画の中の職業訓練

- 職業と訓練のより適切な連携
 - BTFPに関する国家的計画の策定
- 特に高度な技術者（BTSなど）の養成システムを作ることが重要とされている。

3. 投資計画

職業訓練には35億1600万CFAが予定されており、全体の4.2%を占めている。

これは、

- CRFP（地方職業訓練センター）（インフォーマルセクター）に15億9500万CFA
- ジュルベル医療機器メンテナンス訓練センターに4100万CFA
- G15職業訓練センターに16億5000万CFA
- セイデイナリマムライ高校に2億CFA
- CFPT-S/Jの壁の修理に3000万CFA

II. 職業訓練・雇用の一般的政策

1. 雇用統計

職業雇用省の下に雇用監視システムが設置される予定。
現在は統計局が統計を管理している。

2. 職業訓練計画のなかでの BTS プログラムの位置付け

大学問題の解決策として。
より柔軟で、短い期間の養成を行うため。

III. BTSプログラム

1. 機関

a. 公立校

工業分野では

-ドラフォス工業技術高校（工業メンテナンス）

-G15職業訓練校（機械、板金、土木、電気（強電）、電子、冷凍機器、空調）

商業分野では

-商業訓練センター（会計、秘書、観光）

-高等ポリテク学校（会計、情報処理）

b. 私立校

多種

2. BTS の入学資格

-一般および技術系バカロレア

-高等商業資格

-BT

3. 試験

毎年省レベルの政令が試験の内容について出される。

IV. CFPTの学生の就職オリエンテーション

1. 雇用情報

企業研修の担当者が情報提供を行う

2. 企業との関係

企業研修の担当者が行う

3. 雇用監視システム

雇用監視システムの設置が決まっている。

V. 他の援助機関等の動向

1. パートナーとプロジェクト

-Cadre II (PCII) インフォーマルセクター/PNUD

-地方職業訓練センター (サンルイ、リシャルトール、ポドール、ジガンショール、コルダ) /UE

-LTIDのBTS/フランス・ベルギー

-ジュルベル医療機器メンテナンス訓練校/ドイツGTZ

-農業・畜産・森林学校 (サンルイ・ジガンショール) /スイス

-ETFP推進プログラム/フランス

2. これらの協力の問題点

特になし。

VI. その他

1. CFPT 現況

-満員

-BT成功率：73%

-就職率：83%

全国の応募の15%にしか応じられていない。

夜間のBTコース (7クラス) に198名の生徒を受け入れている。

1996年のBTコースの生徒のうち、21%がバカロレアの保持者であった。

2. BTS と他の大学免状との関連

BTSはDUTと同等に扱われる。

バカロレアとBTの間にも同様の基準が設定される。

資料4. 現地コンサルタントによる産業動向調査報告 (仏語)

**LES TENDANCES D'EVOLUTION DES
ENTREPRISES SENEGALAISES
Août 1997**

Rapport pour la Phase Préliminaire
d'Identification du Projet de Formation de
Techniciens Supérieurs (BTS)
au CFPT Sénégal / Japon

Par Dr Mbarack DIOP

TROPICA Ltd
B.P. 5335 DAKAR-FANN
Tél: (221) 270194
Fax: (221) 270001

**Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA), Mission au Sénégal**

Contrat et Termes de référence du 10/07/97

RAPPORT SUR LES TENDANCES D'EVOLUTION DES ENTREPRISES SENEGALAISES Août 1997

1./ Introduction : Tendances économiques actuelles.

En 1996, l'environnement économique du Sénégal s'est considérablement amélioré deux (2) ans après la dévaluation du francs Cfa. Le taux de croissance du PIB est à 4,8% contre 2% en 1994 contre une inflation qui est passée de 32,1% en 1994 à 7,6% en 1995.

Ce dynamisme est en majeure partie entraîné par les mesures de redressement macro-économiques qui ont réussi à impulser le développement du secteur tertiaire et dans une moindre mesure le secteur secondaire (tab. 1: p 278/SESS).

La politique économique poursuivie par l'Etat du Sénégal repose sur :

- La maîtrise de l'équilibre du budget de l'Etat et des échanges,
- la préservation durable de la compétitivité restaurée par le changement de parité grâce aux efforts de l'Etat et à l'amélioration de la productivité et la maîtrise des coûts de production par les entreprises.

L'ajustement interne est régi par le plan d'urgence instauré en 1993 et la réforme fiscale de 1994 dont les objectifs sont :

- La baisse généralisée des droits
- la simplification de la fiscalité et de son emploi
- l'élargissement de l'assiette fiscale
- la protection raisonnable de la production nationale par la surtaxe des intrants.

En maintenant le budget à 2% du PIB, l'Etat a également adopté un nouveau dispositif de gestion monétaire dans le contexte de l'UEMOA qui a conduit à la reconstitution des disponibilités extérieures brutes de 94,2 milliards Cfa en 1994 contre 1 milliard en 1993 (Doc. UPE, 1996).

Une politique rigoureuse d'amortissement des effets de la dévaluation par le rétablissement des salaires de la Fonction Publique et du secteur privé, l'augmentation des prix aux producteurs pour l'arachide, le coton et le riz Paddy (respectivement 43%, 30% et 6%).

Les mesures de limitation de la hausse des prix à la consommation ont été supportées par renonciation par l'Etat à des recettes fiscales et l'abandon de reversements et par les entreprises et les bailleurs de fonds.

A partir de 1994, le Gouvernement s'est orienté vers la conduite de réformes aptes à améliorer et à sécuriser l'environnement de l'entreprise. Les instruments ont été le projet d'ajustement et de compétitivité du secteur privé (PASCO) et le programme d'ajustement sectoriel pour l'agriculture (PASA).

Le PASCO a introduit la concurrence saine entre les entreprises, la libéralisation des prix, la promotion des investissements. L'Etat a ainsi voté des lois réduisant les coûts de constitution de nouvelles sociétés tandis que les bilans sont réévalués suite à la dévaluation. Ces mesures sont accompagnées par l'assouplissement du marché du travail (révision du code du travail) et la baisse du coût des transports maritimes.

Ces tendances sont maintenues en 1996 avec le soutien de la Banque Mondiale et du FMI par la privatisation ou la liquidation d'entreprises publiques, l'institution de l'Entreprise Franche d'Exportation, la gestion des régimes douaniers suspensifs et la mise en place d'un système unifié d'incitations à l'investissement.

La promotion des industries sénégalaises est actuellement régie par

- La nouvelle Politique Industrielle (PRSI)
- Technopole
- Apex
- le Trade Point
- Guichet Unique

2./ Les mesures de promotion des entreprises

2.1 : Structures d'Appui

Plusieurs structures d'appui à l'activité industrielle ont été établies au cours des années 90; il s'agit notamment de :

- Guichet Unique (Ministère des Finances)
- Projet de Restructuration Industrielle (PRSI) (Ligne APEX)
- Cellules d'Appui à l'Environnement des Entreprises (CAEE)
- Groupe de réflexion pour la compétitivité et la croissance (GRCC)
- Programme Cadre II "Développement du secteur privé et promotion de l'emploi"
- Fondation du secteur privé

Les mesures d'encouragement à l'investissement privé porte sur la mise en oeuvre du programme de privatisation et sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie. Celle-ci passe par la mise à niveau des entreprises au moyen de la restructuration et de l'ajustement interne par la réduction des coûts des facteurs de production.

Les efforts supplémentaires portent sur :

- La réforme de l'environnement réglementaire et légal
- la refonte du dispositif de promotion des investissements et des exportations
- la réforme du système éducatif pour éliminer l'analphabétisme, améliorer la qualité de l'enseignement et développer un enseignement technique et professionnel adopté au marché du travail (Cf.: marchés tropicaux Avril 1997)

La prolifération de ces structures provient de la volonté de l'Etat de s'adapter au nouvel environnement libéral et de mieux articuler la concertation avec le secteur privé qui s'organise aussi en vue d'une plus grande efficacité.

2.2. : Le Guichet Unique

Institué par le Ministère de l'économie, des Finances et du Plan, le Guichet unique est :

- Une agence d'exécution gratuite de toutes formalités administratives de création ou d'extension des entreprises en un même lieu, sur la même documentation et à l'instant même,
- Un organe chargé d'octroyer l'agrément au code des investissements en 10 jours.

Cinq (5) bureaux spécialisés et un (1) bureau Administratif et Financier sont ainsi chargés de fournir aux investisseurs l'assistance technique nécessaire à la mise en oeuvre de leurs investissements.

Les régimes et avantages du code des investissements offerts par le Guichet unique concernent le Secteur Primaire, l'Industrie, les Mines, le Tourisme et les services avec certaines conditions spécifiques aux lois 87-25, 89-25 et 89-3.

Les garanties offertes concernent :

- L'exonération douanière et fiscale pour une période allant de deux à douze ans
- la flexibilité des contrats de travail (législation sociale souple)
- la liberté de transfert des capitaux et de leurs revenus,
- la non-discrimination entre nationaux et étrangers

2.3. : Le Système du Trade Point Sénégal (TPS)

Institué par le CNUCED, le TPS est un réseau informatisé qui interconnecte l'ensemble des administrations : Banques, Assurances, Douanes et toutes les structures qui délivrent des documents aux opérateurs économiques ou aux porteurs de projet de création d'entreprise.

L'investisseur (national ou étranger) voit ainsi les délais d'implantation sensiblement réduits ainsi que ceux des formalités d'import - export.

Le TPS permet également d'obtenir des informations commerciales et d'opportunités d'affaires au Sénégal via le réseau mondial GTPNET.

2.4. : Technopôle Dakar

Le Technopôle de Dakar créé par la loi 96.36 est une zone économique aménagée dont la vocation est d'accueillir des centres de recherches, d'enseignement et des entreprises développant l'innovation technologique dans le but de promouvoir entre eux la synergie nécessaire à la création de richesse et d'emplois.

Il est administré par une société anonyme à participation publique minoritaire dénommée Société de Gestion du Technopôle Dakar. L'établissement des entreprises est régi par le décret 97-291 prévu par l'article 17 de la loi 96-36 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Technopôle de Dakar.

2.5. : La ligue de crédit APEX du PRSI

Elle a été mise en place par le Gouvernement en 1988 avec l'appui de la Banque Mondiale pour soutenir les efforts de réhabilitation, de restructuration et de relance du secteur industriel.

Il finance des projets d'investissement industriel pour un plafond de 80% du coût du projet et jusqu'à concurrence de 1,2 milliards Cfa. Le taux d'intérêt est de 9,5% pour une durée de près de 15 ans maximum et un différé d'amortissement de 5 ans au plus.

APEX sert également à la reconstitution de fonds de roulements (plafond de 300 millions Cfa) au taux d'intérêt de 10,5% pour une durée de 5 ans maximum et une période de grâce de 3 ans.

Le crédit est opéré à travers les banques agréées de la place (CBAO, SGBS, BICIS, BST et CLS).

La 1ère ligne de crédit étant épuisée cette année, une 2ème ligne de crédit est en préparation au PRSI.

3./ Situation actuelle des industries

Le financement des projets nécessaires à la relance de l'économie ont été définis par le PTIP qui est le principal instrument d'exécution des orientations stratégiques définies par le Plan de Développement Economique et Social.

Ainsi, le PTIP 1995 - 1997 associé au VII ème plan donne ainsi la distribution sectorielle des investissements prévus: (Tableau I)

Secteur Primaire	178,542 millions frs Cfa	26%
Secteur Secondaire	85,129 millions frs Cfa	12%
Secteur Tertiaire	232,973 millions frs Cfa	33%
Secteur Quaternaire	202,155 millions frs Cfa	29%

Les investissements programmés dans le secteur secondaire sont ainsi distribués : (Tableau II)

Mines	2,88 milliards frs Cfa	3%
Industries	15,074 milliards frs Cfa	18%
Artisanat	4,735 milliards frs Cfa	6%
Energie Classique	53,757 milliards frs Cfa	63%
Etudes et Recherches	4,971 milliards frs Cfa	6%
Appui et Assitance Technique	3,172 milliards frs Cfa	4%

Mis à part le secteur énergétique, (transsectoriel) qui absorbe 63% des investissements prévus pour le secteur secondaire, les industries profiteront de 18% des investissements consacrés au secteur.

Les objectifs stratégiques du secteur secondaire concernent :

- La valorisation des ressources naturelles
- la création de nouveaux emplois
- la promotion des exploitations
- la densification du tissu industriel et l'équilibre régional
- l'amélioration de l'environnement socio-économique et institutionnel de l'entreprise -
- la rationalisation de la gestion des entreprises publiques et parapubliques
- le désengagement de l'Etat du secteur productif

3.1. : Données sur les industries existantes

3.1.1. Principales productions industrielles (Tabs.7 abc du SESS - 1996)

Dans l'ensemble, les entreprises industrielles ont connu une augmentation d'activité en 1995, principalement les industries chimiques, les huileries et les matériaux de construction.

La production industrielle reste dominée par l'extraction, la transformation des productions agricoles et d'élevage, la pêche et les manufactures.

L'évolution des productions reste visiblement marquée par la dévaluation du Cfa et la situation de rééquilibrage macro-économique et des finances publiques imposée par le Programme d'Ajustement Structurel.

Cependant, les effets bénéfiques des mesures de redressement se font sentir entre 1994 et 1995; l'année 1995 affichant souvent des records de production ou une nette reprise de l'activité industrielle. Le redressement de la gestion des entreprises en difficulté et l'assouplissement de la fiscalité au Sénégal (Cf.: le document investir au Sénégal) ont largement contribué à la mise à niveau des entreprises et à l'essor économique récemment constaté.

3.1.2. : Nombre d'Entreprises et d'Emplois

Tableau III POIDS RELATIFS DES INDUSTRIES SELON LEUR TAILLE

Type	Nombre	Emploi Perm.	Chiff. d'Aff.*	CA export*	Valeur ajoutée					
Grande industrie	38	13%	18 985	69%	608 497	76%	201 848	79%	199 767	83%
Moyenne industrie	67	22%	4 791	17%	120 810	15%	45 937	18%	30 200	13%
Petite industrie	197	65%	3 736	14%	70 190	9%	6 658	4%	9 907	4%
	302	100%	27 512	100%	799 497	100%	254 443	100%	239 874	100%

* Chiffres en million CFA

Source : Recensement industriel 92-94/PNUD

**TABLEAU IV : Principales productions industrielles en quantité
(données 1991/1995)**

DESIGNATION	Années	1. Trim	2. Trim	3. Trim	4. Trim	Total
PHOSPHATES (1000 T)	1991	355,7	345,70	521,20	585,0	1 807,6
	1992	667,4	607,0	545,6	610,0	2 430,0
	1993	572,3	503,9	385,6	401,4	1 863,2
	1994	533,4	517,8	262,6	405,0	1 718,8
	1995	483,5	424,6	405,60	368,80	1 682,5
SEL MARINS (1000 T)	1991	36,6	24,1	0,0	0,0	60,7
	1992	0,0	20,0	0,0	0,0	20,0
	1993	3,6	16,3	2,0	0,0	21,9
	1994	18,3	87,6	0,0	0,0	105,9
	1995	25,0	0,1	0,0	0,0	25,1
CONSERV. THONS (TONNE)	1991	2507,0	4127,0	9676,0	2031,0	18 341,0
	1992	2574,0	7462,0	6706,0	7254,0	23 996,0
	1993	3917,0	5855,0	7016,0	5658,0	22 476,0
	1994	3175,0	5092,0	6848,0	5435,0	20 550,0
	1995	2038,0	2574,0	9995,0	9535,0	24 142,0
CRUSTACES (TONNE)	1991	301,0	484,0	368,0	229,0	1 382,0
	1992	209,0	218,0	236,0	170,0	833,0
	1993	98,0	29,0	65,0	218,0	410,0
	1994	118,0	221,0	175,0	130,0	644,0
	1995	355,0	307,0	193,0	262,0	1 117,0
POISSON.TRAITES (TONNE)	1991	2101,0	2678,0	4221,0	1182,0	10 182,0
	1992	1484,0	1533,0	2902,0	934,0	6 853,0
	1993	1936,0	2446,0	2900,0	1585,0	8 867,0
	1994	1709,0	1660,0	1943,0	1065,0	6 377,0
	1995	2288,0	1377,0	1800,0	1054,0	6 519,0
LAIT.CONCENT. (1000 T)	1991	2,7	2,5	2,7	2,5	10,4
	1992	2,8	2,4	3,1	0,9	9,2
	1993	2,4	2,3	2,3	2,0	9,0
	1994	1,4	3,1	1,3	3,0	8,8
	1995	2,2	4,4	2,1	1,1	9,8
TOURTEAUX (1000 T)	1991	44,9	37,4	13,4	0,2	95,9
	1992	42,1	39,1	48,3	12,1	141,6
	1993	35,7	30,4	2,8	0,0	68,9
	1994	36,1	33,3	24,3	8,3	102,0
	1995	38,0	45,8	38,5	1,0	123,3
HUILE BRUTE (1000 T)	1991	35,9	29,3	10,3	0,0	75,5
	1992	34,3	31,8	34,0	13,5	113,6
	1993	35,3	21,0	0,6	0,0	56,9
	1994	25,4	28,0	20,0	6,6	80,0
	1995	32,6	42,7	23,6	0,4	99,3
HUILE RAFFINEE (1000 T)	1991	7,8	4,9	0,3	7,8	20,8
	1992	9,4	13,4	11,4	16,4	50,6
	1993	24,2	3,8	20,9	22,3	71,2
	1994	18,9	18,1	25,9	16,2	79,1
	1995	26,5	21,1	19,6	27,7	94,9

Source : SESS, Ed. 1995

Tableau VI : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES UNITES TRAITÉES DANS LE SECTEUR MODERNE DE 1985 A 1990

ANNEES	1985	1986	1987	1988	1989	1990
SECTEURS						
INDUSTRIES ALIMENT.	115	107	108	112	120	115
INDUSTRIES TEXTILES	23	24	21	18	18	17
INDUSTRIES DIVERSES	148	129	135	130	140	142
TOTAL INDUSTRIES	286	260	264	260	278	274
BATIM.&TRAV.PUBL.	44	40	40	43	45	42
ACTIV. ANNEXE DU BAT.	36	31	29	28	30	35
TOTAL BATIMENTS	80	71	69	71	75	77
COMMERCE DE GROS	216	193	183	179	184	186
COMMERCE DE DETAIL	211	184	203	202	216	219
TOTAL COMMERCE	427	377	386	381	400	405
TRANSP.&TELECOMM.	67	54	59	64	72	219
HOTEL.-RESTAURAT.	54	53	58	63	73	75
SERVICES DIVERS	185	180	199	206	228	237
TOTAL SERVICES	306	287	316	333	373	531
ENSEMBLE	1.099	995	1.035	1.045	1.126	1.287
Source : DPS /CUCI						

TAB. I. IV Suite : Principales productions industrielles en quantité

DESIGNATION	Années	1. Trim	2. Trim	3. Trim	4. Trim	Total
FARINE(BLE,MIL) (1000 T)	1991	33,9	33,0	31,2	25,4	123,5
	1992	38,7	33,5	32,5	32,1	136,8
	1993	36,0	34,6	35,3	33,0	138,9
	1994	34,5	35,0	33,8	34,6	137,9
	1995	45,9	39,6	39,8	20,8	146,1
SUCRE MORC. (1000 T)	1991	12,5	10,9	12,9	7,5	43,8
	1992	6,5	11,6	12,2	11,7	42,0
	1993	14,0	12,6	10,3	9,2	46,1
	1994	16,2	12,9	9,3	9,2	47,6
	1995	15,3	13,9	10,6	8,8	48,6
TABAC (TONNE)	1991	566,0	439,0	580,0	396,0	1 981,0
	1992	487,0	476,0	504,0	276,0	1 743,0
	1993	444,0	429,0	500,0	422,0	1 795,0
	1994	282,0	363,0	383,0	190,0	1 216,0
	1995	860,0	347,0	371,0	551,0	2 129,0
FIBRES COTON (1000T)	1991	12,2	5,2	0,8	0,0	18,2
	1992	8,2	3,3	0,0	0,0	11,5
	1993	15,9	0,0	0,0	0,0	15,9
	1994	15,7	3,1	0,0	0,0	18,8
	1995	10,3	2,5	0,0	0,0	12,8
FILS (TONNE)	1991	491,0	390,0	282,0	158,0	1 321,0
	1992	444,0	389,0	202,0	290,0	1 325,0
	1993	140,0	130,0	139,0	264,0	673,0
	1994	334,0	230,0	281,0	356,0	1 201,0
	1995	422,0	375,0	208,0	232,0	1 237,0
TISSU. TNT. BLAN. (TONNE)	1991	130,5	28,3	83,0	77,0	318,8
	1992	120,0	130,0	28,1	66,3	344,4
	1993	10,5	9,8	3,2	8,9	32,4
	1994	13,7	7,6	5,2	9,1	35,6
	1995	28,2	68,2	2,4	48,3	147,1
BOIS SCIÉS (1000 M3)	1991	4,8	6,2	6,1	5,9	23,0
	1992	6,1	5,1	6,8	5,0	23,0
	1993	5,8	5,0	5,6	5,1	21,5
	1994	5,1	3,3	3,4	3,8	15,6
	1995	6,4	4,1	5,8	4,8	21,1
PROD.PETROLIER (1000 T)	1991	143,7	163,7	152,4	90,2	550,0
	1992	166,7	50,2	194,8	188,5	600,2
	1993	161,3	102,1	184,3	96,6	544,3
	1994	37,7	8,9	70,1	67,7	184,4
	1995	129,6	199,6	166,7	181,3	677,2
PEINTURE,VERNIS (TONNE)	1991	639,0	561,0	616,0	930,0	2 746,0
	1992	941,0	630,0	584,0	619,0	2 774,0
	1993	1127,0	982,0	1089,0	1031,0	4 229,0
	1994	562,0	842,0	599,0	724,0	2 727,0
	1995	685,0	937,0	504,0	725,0	2 851,0

TABLEAU IV suite : Principales productions industrielles en quantité

DESIGNATION	Années	1. Trim	2. Trim	3. Trim	4. Trim	Total
SAVON (1000 T)	1991	10,6	8,9	11,6	5,8	36,9
	1992	12,3	10,4	12,3	7,0	42,0
	1993	11,8	7,6	9,1	7,2	35,7
	1994	12,5	10,2	12,3	7,2	42,2
	1995	12,4	10,5	12,4	9,1	44,4
ENGRAIS (1000 T)	1991	84,4	34,9	29,1	47,1	195,5
	1992	45,0	26,0	31,4	56,5	158,9
	1993	44,8	42,8	23,8	36,5	147,9
	1994	48,7	17,5	17,5	47,4	131,1
	1995	61,8	37,8	39,3	54,3	193,2
CHAUSSUR.PLAST. (1000 PAIRES)	1991	0,0	152,9	0,0	0,0	152,9
	1992	167,4	115,6	206,7	154,5	644,2
	1993	148,7	128,0	120,0	110,8	507,5
	1994	74,5	32,9	142,5	158,0	407,9
	1995	151,4	167,3	150,8	184,7	654,2
CIMENT (1000T)	1991	135,6	116,7	118,3	132,6	503,2
	1992	163,5	148,1	143,1	146,8	601,5
	1993	159,3	156,1	134,3	141,5	591,2
	1994	170,8	180,4	170,1	175,7	697,0
	1995	171,2	164,9	181,2	176,9	694,2
EMBALLAG.METAL. (1.000 000 UNITE)	1991	64,5	57,7	49,9	40,7	212,8
	1992	48,9	43,4	44,4	42,1	178,8
	1993	45,8	60,0	50,2	27,2	183,2
	1994	32,9	59,4	40,2	25,5	158,0
	1995	27,5	43,7	34,5	36,0	141,7
ART.MENAG.TOLE EMAILLE (TONNE)	1991	417,0	420,0	0,0	29,0	866,0
	1992	412,0	242,0	370,0	162,0	1 186,0
	1993	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	1994	61,0	151,0	223,0	82,0	517,0
	1995	148,0	232,0	101,0	114,0	595,0
ELECTRICITE (1000 MWH)	1991	199,9	199,9	235,2	236,4	871,4
	1992	232,4	245,8	259,6	254,3	992,1
	1993	243,3	246,4	219,9	242,2	942,8
	1994	231,5	250,5	266,8	272,0	1 020,8
	1995	241,5	264,0	274,1	301,3	1 080,9
EAU (1.000 000 M3)	1991	21,2	21,8	21,4	22,3	86,7
	1992	24,6	24,4	23,4	23,6	96,0
	1993	24,1	24,2	22,7	23,1	94,1
	1994	23,3	24,3	18,4	22,6	88,6
	1995	24,2	23,4	22,9	22,9	93,4

Tableau V L'INDUSTRIE SENEGALAISE PAR SECTEUR

Activités	Employés 1995		Invest. (millions)	Chiffres d'Aff. (millions)	
	Exp	Afr	1995	1994	1995
Chimie	38	3 843	10 975	212 564	246 054
Huilerie	3	1 361	3 969	91 656	105 446
Pêche	188	6 184	8 379	77 123	85 319
Agro	30	7 536	7 811	64 222	74 232
Energie	0	2 228	11 613	60 847	63 040
Alimentation	29	1 288	2 756	48 521	61 887
Mines	6	1 669	2 937	35 126	40 489
Constructions	7	842	2 757	31 772	36 311
Hôtels	16	2 041	3 486	18 887	24 745
Emballage	8	477	1 555	19 258	22 238
Tabac	5	316	372	15 130	16 846
Métallurgie	3	928	1 293	14 916	16 663
Textile	15	1 449	7 443	9 169	15 127
Imprimerie	3	279	1 263	5 122	6 388
Papeterie	2	148	71	3 015	3 560
Mécanique	0	30	1	370	365

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar

L'effectif des entreprises au Sénégal est évalué à 1 500 unités dont 500 ont le statut de Grande Entreprises (Unité Industrielle) ayant plus de 50 employés (note verbale DFP, 1997). La répartition par secteur d'activité est donnée par le tableau VI.

Evolution de l'emploi

**Tableau VII : EVOLUTION DES EFFECTIFS (PERMANENT + SAISONNIER)
DANS LE SECTEUR MODERNE DE 1985 A 1990**

ANNEES	1985	1986	1987	1988	1989	1990
SECTEURS						
INDUSTRIES ALIMENT.	24 015	25 423	24 223	22 354	22 043	21 660
INDUSTRIES TEXTILES	5 773	5 948	5 340	4 537	4 609	4 738
INDUSTRIES DIVERSES	17 639	17 615	17 952	16 002	16 323	16 105
TOTAL INDUSTRIES	47 387	48 986	47 515	42 893	42 975	42 503
BATIM.&TRAV.PUBL.	9 443	6 289	5 331	4 898	4 470	4 566
ACTIV. ANNEXE DU BAT.	1 087	870	958	882	918	731
TOTAL BATIMENTS	10 503	7 159	6 289	5 780	5 388	5 297
DE GROS	7 744	5 498	4 789	5 332	7 786	5 508
COMMERCE DE DETAIL	3 989	2 910	2 903	3 026	2 708	2 613
TOTAL COMMERCE	11 733	8 408	7 692	8 358	10 494	8 121
TRANSP.&TELECOMM.	10 506	9 836	13 421	13 985	16 656	16 135
HOTEL.-RESTAURAT.	3 661	3 656	3 195	3 944	4 410	4 472
SERVICES DIVERS	4 512	4 623	5 293	4 990	5 384	5 745
TOTAL SERVICES	18 679	18 115	21 909	22 919	26 450	26 352
ENSEMBLE	88 329	82 668	83 405	79 950	85 307	82 273

Source : DPS / CUCI

- Le secteur industriel absorbe plus de la moitié des effectifs permanents et saisonniers, suivi par le secteur des services et du commerce.

- La réduction des effectifs s'opère graduellement de 1985 à 1990 à cause de la récession des secteurs industriels du bâtiment et du commerce tandis que les services progressent sensiblement. Cette tendance est probablement due au fait que la population active s'oriente désormais vers le secteur informel à cause de la récession économique du secteur moderne qui subit directement les effets de l'ajustement.

Le nombre total d'emploi est actuellement estimé à 50 000 permanents et saisonniers. Confondus (source enquête PNUD, 1994). Si on compare avec le tableau d'évolution des effectifs (SESS 1996) entre 1985 et 1990, on constate une tendance nette depuis 1985 de réduction des emplois dans le secteur moderne. Actuellement, les effectifs permanents (données 1994) sont estimés à 28 000 emplois. Cette réduction tourne autour de 2 à 3% par an pour les emplois permanents et de 10% pour les travailleurs saisonniers.

Cette éffritement est dû à plusieurs facteurs dont

- La situation économique précaire du secteur moderne,
- le glissement de la population active vers l'entrepreneuriat du secteur informel
- l'assainissement de la gestion des entreprises.

Structure de l'emploi permanent

CATEGORIES	POURCENTAGE
Emplois et Ouvriers	71%
Techniciens et agents de maitrise	20%
Cadres moyens et Techniciens supérieurs	6%
Cadres supérieurs	3%
* Employés et ouvriers (permanents + saisonniers)	80%

3.2. : La tendances des industries existantes

Actuellement, hors industries extractives, la contribution de l'industrie au PIB est de l'ordre de 13% et de 16,3% si l'on inclut les BTP.

Après une phase d'accélération entre 1973 et 1978, le taux de croissance du secteur industriel s'est ralenti et est passé de 4,4% à 4% en 1978-1987 puis à 3,5% en 1987-1990 pour remonter, depuis la dévaluation, à 5,4% en 1996, non compris les huilleries et le BTP.

Le tissu industriel manufacturier sénégalais est articulé autour des industries agro-alimentaires, chimiques, textiles et confection, bois, papier et imprimerie, mécaniques, métalliques et matériaux de construction. Excepté certaines entreprises des secteurs agro-alimentaires, chimiques ou textiles qui sont tournées vers l'exportation et que la dévaluation a stimulé, la majorité des entreprises industrielles sénégalaises produisent pour le marché intérieur.

En outre, le secteur industriel se caractérise par la faiblesse managériale, une faible intégration et une forte tendance à l'importation de biens intermédiaires. Il est marqué également par la prédominance des industries agro-alimentaires et chimiques.

3.3 Situation actuelle de recrutement et diplôme requis

3.3.1 Organisation du BTS

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) est régi par le Décret n°95282 du 13 mars 1997 modifiant le Décret 74-719 du 19 juillet 1974.

La création d'un BTS d'une filière donnée doit se conformer au Décret général 95/282 et faire l'objet d'un Décret spécifique de création contenant:

- le programme de formation
- le règlement d'examen
- la définition des épreuves

Les projets de texte doivent être soumis pour approbation aux services centraux concernés

3.3.2 Situation actuelle

Il existe des BTS en Informatique de Gestion et en Comptabilité/Gestion. Récemment des projets de création de BTS en

- Bureautique
- Secrétariat Médical
- Secrétariat Judirique
- Commerce International

ont été déposés et attendent d'être autorisés.

La formation doit durer 2 ans avec un examen final organisé au niveau national par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Les BTS du secteur secondaire n'existent pas encore au Sénégal sauf celui de la Maintenance Industrielle (25 places) qui démarre cette année 1997 au Lycée Technique Industriel de Dakar (LTID) sur financement français. Le Lycée Technique Industriel Delafosse bénéficie ainsi du détachement de trois assistants techniques venant de la Communauté Française de Belgique et dispose de logiciels de Formation Type Formalog. Ce BTS de maintenance Industrielle a été instituée à partir d'enquêtes sur le marché du travail dans des entreprises telles que la SENELEC, la POSTE, Taiba et Dakar-Marine.

Par ailleurs, le LTID avait organisé un forum en 1996 avec la DFP et les entreprises de la place qui ont exprimé un besoin réel d'établir un BTS orienté vers le relèvement des compétences pratiques pour établir un pont entre les ingénieurs de haut niveau et les ouvriers qualifiés ayant obtenu le BT.

De l'avis du Directeur du LTID, le CFPT est l'un des établissements de formation technique les mieux équipés. Donc il faudrait chercher une collaboration institutionnelle avec les autres établissements. Cette coordination centrale est nécessaire pour éviter une duplication des efforts et faire profiter les partenaires et les autres établissements dont la formation est plutôt théorique.

La Chambre de commerce et d'Industrie de Dakar (CCIAD) a un sentiment fort de l'intérêt que suscite la création de ce BTS et a évoqué le désir de la CCIAD de rester informé sur le dossier pour une éventuelle collaboration car sa vocation de formation est aussi affirmée.

L'examen du BTS est ouvert à 3 types de candidats selon l'article 3 du Décret 95 282.

1- Les élèves des sections se préparant au Brevet de Technicien Supérieur ayant terminé leur scolarité;

2- les titulaires du Baccalauréat de l'Enseignement Général ou Technique, du Brevet supérieur d'Etudes Commerciales, du Brevet de Technicien ou de tout autre diplôme admis en équivalence... justifiant à la date d'examen, de trois années de pratique professionnelle...

3- les titulaires du Brevet professionnel

Les candidats visés par l'alinéa 2 du Décret 95 282 sont ceux qui ont besoin d'obtenir le BTS au titre de la promotion sociale. L'obtention du BTS leur permet soit une insertion professionnelle (c'est le cas des bacheliers) ou un changement de catégorie professionnelle (par exemple le passage du grade d'Agent de Maîtrise à celui d'Agent de Maîtrise Supérieure à la SONATEL).

3.3.3 Importance du BTS/Secteur secondaire

L'obtention d'un BTS qui est l'équivalent du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) du DEUG/DUEL permet aux bacheliers techniques et aux titulaires du BT d'accéder au 2ème cycle universitaire (licence et maîtrise). Il permet aussi d'entrer à l'Ecole Polytechnique (le METFP a eu certaines actions allant dans le sens de l'instauration d'un BTS/secteur secondaire):

A- Projet G15

Dans ce contexte, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle négocie actuellement avec l'Inde la création d'un Centre de Formation Professionnelle dans le cadre "G15" qui sera basé à YMCA Dakar.

B- Projet Banque Mondiale

En 1995, la Direction de la Formation Professionnelle avait demandé à l'ONFP une enquête sur les besoins des entreprises industrielles en formation. Cette enquête était justifiée par le besoin de perfectionnement des entreprises ou l'extension de leurs activités.

Les activités ont porté sur 38 entreprises diverses qui ont exprimé un besoin de personnel niveau BTS en Informatique, Electronique et Electrotechnique.

Ces résultats avaient suivi l'élaboration d'un projet de la Banque Mondiale qui n'a pas été financé pour des raisons internes à la Banque (restructuration/réorientation).

C Etude pour les besoins en formation METFP/ONFP, 1997

En 1997, l'ONFP a commencé une étude générale sur les besoins en personnel et en formation des entreprises au Sénégal. L'échantillon porte sur 120 entreprises sur le total des 1500 entreprises implantées au Sénégal. L'étude ne sera publiée que vers la fin de l'année 1997 et servira à définir une nouvelle Politique Nationale de la Formation Professionnelle.

3.4. : Le système de salaire

Salaires moyens par secteur d'activité (Tableau VIII)

Note : L'estimation pour les employés saisonniers représente un revenu mensuel et non un salaire. Il est calculé sur la base de 12 mois d'activité.

BOIS (6)

CSA	01	27	2.250 000
TSA	05	22.1	368 333
TAM	16	19.4	101 041
EOM	109	82.5	63 073
TEP	131	151	96 055
ES	27	7.3	22 530
FFP		0.3	

MATERIAUX DE CONSTRUCTION (3)

CSA	14	278	1.654 761
TSA	8	74	770 833
TAM	66	244.6	308 838
EOM	291	492.7	132 502
TEP	379	1 089.2	239 489
ES	357	31.4	7 329
FFP		13.4	

INDUSTRIES CHIMIQUES(46)

CSA	135	1 935.8	1.194 938
TSA	217	1 365.2	524 270
TAM	921	2 248.5	203 447
EOM	1 854	2 182.9	98 116
TEP	3 127	7 732.3	206 062
ES	1 124	362.5	26 875
FFP		66.5	

SUCRE ET CONFISERIE (2)

CSA	15	750	4.166 666
TSA	116	1 170.2	840 660
TAM	320	828.6	215 781
EOM	3 355	3 808.9	94 607
TEP	3 806	6 557.8	143 584
ES	2 223	2 337.5	87 625
FFP		7.4	

CONFECTION / MAROQUINERIE (9)

CSA	23	147.6	533 695
TSA	47	166.6	294 326
TAM	25	39.9	133 000
EOM	466	151.8	27 145
TEP	561	355.6	52 822
ES	59	61.8	87 288
FFP		4.0	

PAPIER CARTON (5)

CSA	12	223.5	1.552 083
TSA	16	68.5	356 770
TAM	36	88.5	204 861
EOM	221	290.3	109 464
TEP	285	670.9	196 169
ES	126	89.5	59 193
FFP		1.8	

ANNEXES BATIMENTS (33)

CSA	28	317	943 452
TSA	31	162.1	435 752
TAM	135	206.9	127 716
EOM	451	378.6	69 955
TEP	645	1 064.6	137 545
ES	117	38.4	27 350
FFP	3.4		

INDUSTRIE EXTRACTIVES (14)

CSA	42	987.0	1.779 761
TSA	80	693.8	722 708
TAM	522	1 433.1	228 783
EOM	1 359	1 875.2	114 986
TEP	2 003	4 799.6	199 683
ES	362	111.5	25 667
FFP		--	

INDUSTRIE TEXTILE DE BASE

CSA	45	395.7	732 777
TSA	49	204.7	348 129
TAM	146	257.9	147 203
EOM	1 066	1 087.6	85 021
TEP	1 306	1 946.0	124 170
ES	626	376.5	50 119
FFP		0	

TABAC (3)

CSA	4	177.7	3.700 000
TSA	17	181.7	890 686
TAM	101	402.1	331 765
EOM	260	460.7	147 660
TEP	382	1 221.1	266 601
ES	0	0	
FFP		11.5	

GRAINES ET FARINES (20)

CSA	23	377.2	1.366 666
TSA	49	604.8	1.028 571
TAM	149	459.7	257 102
EOM	683	708.9	86 493
TEP	904	2 150.7	198 257
ES	56	112.9	168 005
FFP		3.0	

CORPS GRAS ALIMENTAIRE (1)

CSA	87	600.6	575 287
TSA	121	428.3	294 972
TAM	724	2 055.0	236 533
EOM	711	381	44 655
TEP	1 643	3 464.9	175 740
ES	860	786.9	76 250
FFP		40.4	

BTP (40)

CSA	103	806.5	652 508
TSA	105	526.1	417 539
TAM	545	1 150.7	175 948
EOM	2 110	1 780.6	70 323
TEP	2 863	4 250.9	123 730
ES	2 675	789.9	24 607
FFP		12.9	

ENERGIE (2)

CSA	115	1 048.1	563 494
TSA	441	2 773.8	524 149
TAM	1 353	3 845.6	236 856
EOM	1 880	3 594.2	159 317
TEP	3 829	11 261.7	245 096
ES	1 466	357.7	20 333
FFP		156.1	

INDUSTRIES MÉCANIQUES (28)

CSA	66	922.1	1.164 267
TSA	130	507.3	325 192
TAM	585	859.4	122 421
EOM	1 126	807.1	59 732
TEP	1 907	3 095.9	135 286
ES	258	57.5	18 572
FFP		11.6	

INDUSTRIES ALIMENTAIRES (34)

CSA	92	1 003.1	908 605
TSA	88	661.9	626 799
TAM	319	791.1	206 661
EOM	1 560	2 127.7	113 659
TEP	2 059	4 583.9	185 522
ES	1 281	313	20 361
FFP		101.5	

PÊCHE, CONSERVES, CONGÉLATION (41)

CSA	56	741.9	1.104 017
TSA	143	822.9	479 545
TAM	550	1 200.2	181 848
EOM	2 919	2 774.5	79 208
TEP	3 668	5 539.5	125 851
ES	2 667	902.6	28 202
FFP		3.1	

INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES (25)

CSA	21	260.7	1.034 523
TSA	75	298.3	331 444
TAM	122	361.3	246 789
EOM	414	525.9	105 857.4
TEP	632	1 446.3	190 704
ES	28	14.7	43 750
FFP		23.7	

Salaire moyen par catégorie pour l'ensemble des 18 secteurs d'activité (emploi permanent) Tableau IX

	MIN.	MAX.	MEDIANE	MOYENNE	Nbre de fois le TEP moy.
CSA	533 695	4.166 666	2.083 599	1.853 805	9.71
TSA	294 326	1.028 571	661 448	532 259	2.78
TAM	101 041	331 765	216 403	203 699	1.06
EOM	27 145	159 317	93 231	92 320	0.48
TEP	52 822	266 601	158 711	190 830	---

Commentaires :

- 1/. Moyenne des salaires : 190 830
- 2/. Ecart importants des salaires pour une même catégorie
- 3/. Ecart importants entre catégories : TAM = 2. EOM
TSA = 2.5 TAM
CSA = 3. TSA
- 4/. EOM est la moitié du salaire moyen national
- 5/. Supersalaires pour la catégorie CSA :
Influence de la présence des étrangers (10 fois le salaire moyen national)

4. Situation Actuelle des entreprises tertiaires

4.1 Situation Générale

Le secteur tertiaire représente un domaine dynamique composé par le tourisme, le commerce, les transports et les services ainsi que les communications (poste, télécommunication et information). Les investissements prévus par le PTIP 1995-1997 d'un montant de 232 973 millions (33% du PTIP global) sont à 80% absorbés par l'amélioration des transports (routier, ferroviaires, maritime et aérien). Le montant alloué au tourisme, au commerce et aux autres services ne dépasse pas 20% dont près de 10% sont consacrés aux communications.

Le secteur tertiaire marchand qui représente environ 52% du PIB aurait enregistré en 1994 une croissance négative de 1,1% imputable aux mauvais résultats du commerce (-4%) et des transports (-3%). Mais, à partir de 1995, la situation s'est redressée et l'ensemble du secteur a enregistré une croissance de l'ordre de 4% par an, liée principalement d'une nette reprise des transports (+4,9% en 1996 et 1997 contre -3% en 1994).

Le tourisme a dans un premier temps, pleinement bénéficié des effets de la dévaluation qui l'a rendu plus compétitif du retour du calme en Casamance et d'une politique volontariste de gestion de l'après-dévaluation. La saison touristique a, en revanche, été décevante en 1995/1996. Mais les perspectives 1997 semblent bonnes. D'une manière générale, ce secteur a retrouvé le niveau d'activités des années 1990/1991.

Le secteur des assurances, dopé par la revalorisation des bilans, qui a entraîné celle des primes versées par les industries, a également fait preuve d'un nouveau dynamisme avec un chiffre d'affaires en progression de 23% sur l'année 1994. Toutefois l'assurance des particuliers a connu une baisse importante en raison de la contraction des revenus.

Le secteur bancaire a aussi bénéficié d'un afflux de liquidité après la dévaluation. Cependant, les emplois bancaires ont peu augmenté limitant le rôle d'intermédiaire financier des banques (voir section 6).

Les services

Le Sénégal dispose de ressources humaines de qualité et d'une des meilleures expertises africaines en matière d'audits et de conseil avec des sociétés bien structurées dans des domaines aussi variés que la gestion, l'organisation, l'expertise-comptable, l'ingénierie financière et informatique et la communication. Le pays possède également un savoir-faire de qualité et des cadres de haut niveau maîtrisant bien les langues étrangères pour l'interprétariat et la traduction. Cette expertise est largement utilisée pour la formation supérieure notamment à l'Institut Supérieur de Management.

4.2 Situation des entreprises d'informatique/electronique

Entre 1990 et 1997, le nombre d'entreprises d'informatique est passé de 11 à 81 dont une dizaine font également de l'électronique ménager et industriel.

Les domaines d'action sont aussi variés que l'importation et la vente, le conseil, la formation, la maintenance, les communications et la télésurveillance et le traitement des données.

La taille des entreprises varie d'une personne à un effectif de 50 personnes dont le 1/5 est constitué par des ingénieurs et techniciens supérieurs chargés de l'installation et de la maintenance.

5. Besoins des entreprises pour le stage des techniciens

Nous avons eu des entretiens avec les responsables du personnel et de la formation de certaines entreprises sénégalaises publiques et privées à Dakar pour connaître les besoins en formation/recyclage et les possibilités de recrutement dans les prochaines années. Les résultats de cette enquête sont exposés par organisme.

A- SONATEL: Société Nationale des Télécommunications

1) La SONATEL recrute depuis quelques années les élèves sortants du CFPT spécialisés en Electronique, Electrotechnique et Mécanique Automobile. Les sortants du CFPT deviennent alors des Agents de Maîtrises qui sont très appréciés parce qu'ils sont immédiatement opérationnels.

2) La demande pour le BTS (niveau agent de maîtrise supérieure) existe réellement car la SONATEL recrute chaque année 30 à 40 nouveaux agents de niveau BT et BTS. Cet effectif va augmenter dans le contexte de la privatisation et de la modernisation du réseau téléphonique et des autres services.

3) La SONATEL a de très bonnes relations avec le CFPT à qui elle demande périodiquement d'organiser des activités de recyclage pour son personnel. Donc les futurs BTS sont une cible privilégiée pour la SONATEL qui était obligée d'organiser en 1995/96 une formation interne des BT pour leur donner un niveau BTS. Cette formation a été organisée à l'Ecole de l'Office des Postes et Télécommunications de Rufisque.

4) La SONATEL recommande que si le BTS est instauré au CFPT toutes les dispositions soient prises pour que les futurs diplômés puissent obtenir l'équivalence avec le DUES (Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques). Cette équivalence leur permettra d'entrer à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT).

B. SENELEC

1) Recrutement

La SENELEC recrute chaque année des techniciens supérieurs donc de niveau DUT ou BTS par concours externe organisé par le Service du Personnel.

Les filières ciblées sont: électrotechnique, Informatique Industrielle et Electricité.

Pour le renouvellement du personnel, le recrutement porte sur 50 personnes par an. L'essentiel de ce personnel est affecté soit à la Mécanique des Centrales ou en Electrotechnique et Electricité du Réseau.

2) La formation/recyclage

La SENELEC a mis en place 3 types de formation:

- l'Adaptation pour les agents qui changent de filière
- la Mise à niveau pour adapter l'expertise au type de travail de l'agent
- le Perfectionnement des cadres et leur avancement.

La SENELEC insiste beaucoup sur le perfectionnement des cadres en électricité, Gestion, Informatique, Sciences et Techniques, comptabilité, Mécanique et Langues. Ce perfectionnement est effectué à travers des séminaires d'une à deux semaines ou dans des écoles professionnelles à l'étranger pour une durée de un à deux ans avec une subvention de l'entreprise.

L'enveloppe financière prévue pour les trois ans du plan de formation s'établit comme suit (voir annexe)

1996	152 000 000 F CFA
1997	149 000 000 F CFA
1998	103 000 000 F CFA

Ces estimations couvrent le transport, le perdiem et les coûts de formation et de perfectionnement du Personnel (EFPP), le CNQP et des organismes ou entreprise privés (AFORS, SONELGAZ... etc) et le CFPT Sénégal Japon pour formation des cadres moyens. L'entreprise recrute également du personnel provenant du CFPT.

Pour les filières de haute technologie et les formations spécialisées de niveau cadre supérieur, les agents pressentis sont généralement envoyés en France, en Allemagne et au Japon.

Un nouveau plan 1999, 2000 et 2001 est déjà en phase préparatoire pour anticiper sur les besoins en personnel.

C- Dakar Marine: Réparations navales

Dakar Marine: Centre Africain de Formation Industrielle et de Perfectionnement (CAFIP)

Entretien avec Mr Ndiouga Lô, Directeur Commercial/Responsable de la Formation
Tel: 23 17 49.

Le CAFIP est un centre interne dont les diplômes délivrés sont reconnus au niveau international mais ne sont pas agréés par l'Etat. Ce sont des diplômes d'école.

Le cursus du CAFIP comprend 4 étapes:

- 1- recrutement au niveau CAP ou BP pour une formation complémentaire d'1 an
- 2- formation de niveau Agent de Maîtrise (équivalent BT) 1 an
- 3- retour à la production pendant 2 ou 3 ans
- 4- formation de spécialisation poussée de niveau BTS ou DUT selon les besoins du marché.

Les frais de formation de niveau 4 s'élève à 2000 Fcfa/heure pour 35h/semaine et 22 semaines soit au total 1.540.000 Fcfa et sont supportés par l'entreprise cliente. Le CAFIP prend en charge les frais d'assurance du stagiaire.

Dans le contexte de la privatisation, le CAFIP va s'ouvrir davantage pour rentabiliser ses installations et s'autogérer. De plus, Dakar Marine devra recruter du personnel de niveau CAP, BP, BT et BTS et s'intéresse à la filière électronique et informatique du CFPT.

Le centre CAFIP ne servira que de lieu de recyclage interne aux différentes sociétés de patrimoine ou d'exploitation issues de la privatisation. Même si des formations spécialisées en mécanique, électricité ou électronique sont disponibles, elles n'aboutissent pas systématiquement à la délivrance d'un BTS. A ce titre, une duplication des efforts ne découlerait pas de l'institution du BTS au CFPT.

La structuration des salaires (données 1990 DSP/CVCI) est présentée au tableau ci-après:

Cadres supérieurs	922 413 CFA/Mois
Techniciens supérieurs	533 179
Techniciens et AM	350 287
Employés et autres	136 424
Saisonniers	46 875
Salaire moyen	426 245

Depuis 1990, les salaires ont très peu évolué aussi bien pour la fonction publique que pour le secteur privé; ce qui laisse présager que les données restent valables à défaut d'une enquête plus détaillée et plus récente.

La prolifération des entreprises informatique indique une forte consommation de produits et services informatiques par les secteurs secondaire et tertiaire au Sénégal.

Un effet d'entraînement pour la formation et le recyclage du personnel est perceptible à travers le boom des écoles de formation de techniciens informatiques niveau BT et l'institution d'un concours pour le Brevet de Techniciens supérieurs (BTS).

6. Le système du prêt bancaire sénégalais

Il existe actuellement neuf (9) banques : BICIS, BIS, BST, CBAO, CITIBANK, SGBS, CL, ACEP et BHS (voir encadré) et cinq (5) établissements financiers dont la Caisse Nationale d'Épargne de la Poste totalisant un effectif de 1 560 employés.

6.1. : Activité de crédit

L'activité des établissements de crédit s'est traduite par une évolution divergente des crédits et des dépôts; les crédits se sont contractés tandis que les dépôts ont progressé.

Le montant de l'épargne collecté s'est chiffré à 345 milliards en 1995 dont 95% constitué par l'épargne privé.

Les crédits s'établissent à 357 milliards et ont servi à financer le commerce (43%) tandis que le secteur primaire reste marginalisé avec 6,7% du financement.

6.2. : Relations Banques / Entreprises

Les entrepreneurs privés se plaignent du coût du crédit et des difficultés d'obtention de crédits bancaires à moyen ou long terme. Les taux d'intérêt débiteur varient de 12 à 15% tandis que les taux d'intérêt créditeur se situent entre 3,5 et 4%. 95% du crédit à long terme est accaparé par les entreprises publiques et les industries privées doivent

recourir au crédit bancaire à court terme ou aux crédits fournisseurs pour financer leur trésorerie.

La prudence des banques sénégalaises dans l'allocation de leurs crédits s'explique par l'importance des pertes qu'elles ont subies au cours des dernières années du fait de la fréquence des mauvais crédits et des difficultés qu'elles ont rencontrées dans la mobilisation des garanties fournies par les débiteurs.

Le système bancaire sénégalais

* **La Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS)** : Filiale de la BPN, elle dispose d'un capital de 3,5 milliards de FCFA. Outre son siège elle a douze (12) agences et bureaux. Les dépôts collectés en 1995 s'élevaient à 76,4 milliards, et les encours de prêts à 72 milliards. La BICIS offre des comptes d'épargne d'assurance - retraite complète, des PEL (Plan-Épargne- Logement) et des Plans-Épargnes-Actions. Elle entend prendre une part active dans le démarrage de la bourse régionale des valeurs, notamment par une participation à une société de gestion et d'intermédiation avec des banques d'autres pays.

* **La Banque Islamique du Sénégal (BIS)** : Elle a été recapitalisée et 6,5 milliards de F CFA ont été nécessaires pour rétablir sa situation financière. Elle a redémarré ses activités en février 1996. Son capital, de 2,7 milliards de F CFA, est réparti entre la DMI, Holding International d'Arabie Saoudite (45%), la BID (30%) et l'Etat sénégalais (25%). En Août 1996, ses dépôts étaient de 1,7 milliard de F CFA et les prêts consentis s'élevaient à 4,1 milliards. Selon son principe de rémunération, les bénéfices dégagés par l'investisseur sont partagés entre la banque et l'emprunteur en fonction de leurs apports respectifs en numéraire dans l'investissement. La banque rémunère ses dépôts à terme, non pas avec des taux d'intérêt mais suivant le même principe des bénéfices dans un Fonds commun de déplacement. Chaque partie est rétribuée en fonction de son apport relatif dans la masse des fonds dont dispose la banque.

* **La Banque Sénégal - Tunisienne (BST)** : Son capital s'élève à 2 milliards de F CFA réparti entre la STB (15,2%), le Fonds de promotion économique (15,2%), la LONASE (8,08%), la SONADIG (13%) la BTEI (12,7%) et la BAD (10,1%). Elle dispose d'une agence à Dakar. Les dépôts s'élevaient à 5 milliards de F CFA en Juin 1996 dont 30% pour les particuliers et 70% pour les entreprises. Les comptes d'épargne représentent un quart des activités de la banque. Elle souhaite diversifier ses activités en proposant de nouveaux produits financiers. Elle serait prête à participer à une société de gestion et d'intermédiation dans le cadre de la création de la bourse régionale.

* **La Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO)** : Son capital de 2,6 milliards de F CFA est réparti entre la groupe Minran (65%), l'Etat sénégalais (10%). Elle collecte 76 milliards de F CFA de dépôts pour un encours de prêts de 55 milliards. Elle propose une sorte de Plan-Epargne-Logement. Ses activités se concentrent sur les grandes entreprises et la Caisse d'Épargne. La banque souhaite s'ouvrir vers les PME/PMI. Elle traite avec les sociétés du secteur informel. Elle a créé une agence d'intermédiation financière pour traiter les opérations financières à la bourse d'Abidjan en collaboration avec la CNCAS et la BHS. Elle a 2 filiales : La Seninvest (Capital-Risque) en association avec avec la Proparco et la SFI.

* **La Citibank** : est un bureau du siège de New York. Son capital est de 1 milliard de F CFA, auquel s'ajoutaient 900 millions de réserves et de fonds permanents en 1995. Elle traite principalement avec les grandes entreprises et les particuliers aisés. Les dépôts collectés étaient de 36 milliards de F CFA et l'encours des prêts s'élevaient à 17 milliards. Elle souhaite prendre une part très active dans le marché financier par l'intermédiaire de son agence à Abidjan et développer de nouveaux produits financiers.

* **La Société Générale de Banque au Sénégal (SGBS)** : Son capital, 4,5 milliards de F CFA, est réparti entre la Société Générale France (36%), le Crédit Suisse et la Bayerische Bank. Les intérêts européens représentent 51% du capital et les investisseurs privés sénégalais se partagent le reste. Les dépôts s'élevaient à 188 milliards de F CFA et l'encours des prêts à 105 milliards. La banque couvre le tiers du marché et traite avec les secteurs formel et informel. Elle offre un "compte-sécurité-retraite" en collaboration avec SNAS-Vie et un produit d'épargne longue.

* **Le Crédit Lyonnais Sénégal** : filiale à 95% du Crédit Lyonnais, elle dispose d'un capital de 2 milliards de F CFA. Les dépôts collectés s'élevaient à 36 milliards de F CFA et l'encours des prêts à 33 milliards. En collaboration avec la SNAS (Société Nouvelle d'Assurances du Sénégal), elle a développé un produit Lion-Retraite.

* **La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNAS)** : A été créée en 1983 avec un capital de 2,3 milliards répartis entre l'Etat sénégalais, la BCEAO, la CNCA France, la CFD et divers privés sénégalais. Ses ressources clientèle s'élevaient à 14 milliards de F CFA (+ un milliard en comptes d'apports bloqués) et l'encours de crédits à 22 milliards, fin septembre 1995. Elle dispose de 14 guichets. Elle souhaite diversifier son portefeuille (financement de l'habitat, octroi de prêts personnels et équipements).

* **L'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP)** : Banque-mutuelle elle draine une importante épargne. Son actif a progressé entre 1994 et 1995 de 48,3% pour s'établir à 2,9 milliards de F CFA. les taux de recouvrement sont élevés (99%).

* **La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS)** : Son capital de 1,65 milliard de FCFA est réparti entre l'Etat sénégalais (9,09%), la BCEAO (9,09%), la SFI (8,63%), des banques de la place (22,72%). Elle compte un siège à Dakar et 3 agences. Les dépôts collectés étaient de 39 milliards de FCFA et les ressources de 25 milliards. Elle propose 4 produits : Comptes d'épargne logement, comptes à terme, livrets d'épargne logement et plans d'épargne logement.

Les entreprises artisanales et semi - industrielles utilisent rarement le secteur bancaire malgré les efforts des banques pour le développement de nouveaux produits suffisamment flexibles pour intéresser des promoteurs n'ayant pas de garanties réelles à proposer aux banques.

Les promoteurs se tournent ainsi de plus en plus vers les systèmes financiers décentralisés (SFD) pour financer leurs activités.

6.3. : Les systèmes financiers décentralisés

Les SFD sont constitués par 3 types de structures :

- Les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit
- Les organisations ayant comme activité principale la distribution du crédit
- Les organisations pour lesquelles l'octroi du crédit est une activité accessoire

Les SFD régis par la loi 95-03 du 05 Janvier 1995 sont soumis à la réglementation bancaire et doivent signer une convention avec le ministre des finances.

Le nombre de mutuelles d'épargne et de crédit a été multiplié par deux entre 1993 et 1995 passant ainsi de 13 à 26 (BCEAO, BIT, Etude d 1997).

Le montant de l'épargne passe ainsi de 925 millions à 2 665 millions pour la même période tandis que l'encours de crédit passe de 2,8 milliards à 9,2 milliards.

Par rapport au système bancaire, les crédits SFD ont représenté 0,7% en 1993 contre 2% en 1994 et 2,7% en 1995. Tandis que les crédits bancaires enregistraient une baisse sur la période (345,8 milliards en 1995 contre 428,5 en 1993), les crédits SFD enregistraient une hausse comme si ces derniers devaient combler le besoin des PME.

En général, les entreprises de tous les secteurs économiques sont éligibles pour les prêts mais celles qui désirent se moderniser ou se développer sont prioritaires.

La durée des prêts est variable même si les prêts à moyen terme sont largement dominants avec des taux qui varient entre 15 et 24%.

Les financements des SFD touchent davantage les activités du secteur informel que celles du secteur structuré.

6.4 Panorama de la politique bancaire pour la promotion des entreprises

La politique nationale de promotion des entreprises pour l'accès au crédit bancaire reste relativement hermétique. L'effort de l'Etat s'est concrétisé partout à travers le code des Investissements qui privilégie l'allègement des fiscalités de porte et celle intérieure ainsi que la liberté de transfert des capitaux et des revenus et égalité de traitement.

L'accès au crédit au Sénégal est limité tant par les exigences bancaires que par les processus d'attribution des prêts. Il constitue un véritable goulot d'étranglement au développement des affaires.

-Au niveau de la moyenne et grande entreprise, le crédit est assuré par les banques commerciales et, à des termes plus avantageux, par la SONEPI et la SENINVEST. Il existe néanmoins un sérieux problème institutionnel du fait de l'absence de concurrence véritable au sein du système bancaire. La Banque Centrale discrimine à l'égard des emprunteurs selon leur nationalité et leur importance (DOC ACDI, 1984). De petites ou moyennes entreprises doivent parfois payer des taux d'intérêts prohibitifs qui entament leur rentabilité.

-La petite et moyenne entreprise a des possibilités de crédit encore plus limitées au sein du système bancaire. Les procédures sont trop longues et trop coûteuses pour les promoteurs qui ne peuvent pas satisfaire les exigences de ces institutions.

Les seules ressources disponibles sont des lignes de crédits mis en place par les bailleurs de fonds (USAID, PNUD/ONU, ACDI, BANQUE MONDIALE/AGETIP) et gérés par les banques commerciales pour financer l'achat d'équipements ou dans une moindre mesure pour établir un fonds de roulement.

7. Le secteur informel

7-1 Définition et évolution

Le secteur informel est défini par le BIT comme étant « un secteur non structuré qui absorbe une importante proportion d'individus qui n'occupent pas d'emploi dans le secteur moderne et sont occupés à d'autres activités qui fournissent de façon rentable des biens et services à la population urbaine (BIT Kenya, 1974).

Les entreprises sont de petites taille, n'observent pas de réglementations ne tiennent pas de comptabilité officielle et évitent de payer les impôts. Ces observations se placent à la limite de la légalité.

ENDA préfère parler de secteur d'économie populaire et recoupe ainsi la définition de Z. Charbel qui parle de « stratégie de survie et de mode de subsistance des couches pauvres, déshérités, déracinés, en un mot marginales ».

L'apparition et la consolidation du secteur informel se sont faites à partir des années 70 quand les économies africaines sont entrées en crise pour des raisons à la fois internes et externes et que l'ajustement structurel fût appliqué pour corriger les déséquilibres macro-économiques. L'appauvrissement des campagnes à la suite de la

chute des cours mondiaux des produits agricoles tropicaux a eu pour conséquence un exode rural massif. Les villes (capitales) se sont remplies d'actifs peu qualifiés et analphabètes qui se sont tournés vers le commerce, l'artisanat de services pour survivre.

Tableau XI

EVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

ANNEE	EMPLOI SECTEUR MODERNE	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI SECTEUR MODERNE	EMPLOI SECTEUR INFORMEL	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI SECTEUR INFORMEL	TOTAL
1975	142 006		235 110		377 116
1976	158 722	11,77%	241 090	2,54%	399 812
1977	144 364	-9,05%	248 402	3,03%	392 766
1978	144 301	-0,04%	259 278	4,38%	403 579
1979	142 924	-0,95%	259 646	0,14%	402 570
1980	195 554	36,82%	275 695	6,18%	471 249
1981	196 125	0,29%	272 556	-1,14%	468 681
1982	202 190	3,09%	279 200	2,44%	481 390
1983	224 398	10,98%	287 190	2,86%	511 588
1984	217 094	-3,25%	295 491	2,89%	512 585
1985	235 141	8,31%	315 479	6,76%	55 620
1986	173 401	-26,26%	526 846	67%	700 247
1987	171 667	-1%	542 651	3%	714 318
1988	180 787	5,31%	567 647	4,61%	748 434
1989	178 979	-1%	584 676	3%	763 655
1990	177 189	-1%	602 216	3%	779 405

Source: Direction de la statistique

TABLEAU XII

Recensement des micro-entreprises de Dakar et des environs, septembre-octobre 1988: nombre de micro-entreprises, personnes en emploi effectif moyen par entreprise

Branche et sous-branche d'activité	Micro entreprises		Personnes en emploi		Effectif moyen par entreprise
	Nombre	en pourcentage	Nombre	en pourcentage	
Production	4 548	15,3	20 518	35,7	4,5
Vêtement et cuir	2 748	9,3	10 670	18,6	3,9
Travail du bois	685	2,3	4 739	8,2	6,9
Travail des métaux	961	3,2	4 845	8,4	5
Matériaux de construction	58	0,2	110	0,2	1,9
Traitement des céréales	94	0,3	152	0,3	1,6
Préparation des aliments	2		2		1
Bâtiment et construction	128	0,4	387	0,7	3
Services	2 240	7,6	9 981	17,4	4,4
Réparations de véhicules	709	2,4	5 752	10	8,1
Réparations d'appareils électriques	265	0,9	1 073	1,9	4
Préparation de plats cuisinés	820	2,8	2 086	3,6	2,5
Coiffure et autres services	446	1,5	1 070	1,9	2,4
Commerce	21 341	72	23 998	41,8	1,1
Transports	1 382	4,7	2 529	4,4	1,8
TOTAL	29 939	100	57 413	100	1,9

1. Y compris Pikine et Thiarye, mais à l'exclusion de Rufisque et des régions plus éloignées du Cap-Vert compris le chef d'entreprise

Sources: Recensement des micro-entreprises de Dakar et de ses environs par l'USAID

Etude du secteur Informel de Dakar et de ses environs, phase III, rapport final, Dakar août 1989

En même temps, la récession économique a provoqué un recul de l'emploi industriel et une augmentation sensible des taux de chômage. Les chômeurs qualifiés ont ainsi contribué de manière significative à l'essor du secteur informel qui verra ainsi un début d'organisation pour la production, le commerce, la formation et l'accès au crédit

7-2 Données statistiques sur les emplois du secteur informel compilées

Emploi

1979/80	261 000
1986	315 479
1987	542 651
1990	602 216
1997	640 000

72% des entreprises du secteur informel appartiennent au secteur commercial et emploient près de 42% des actifs avec en moyenne 1,1 personne par entreprise (données USAID, 1989).

28% des entreprises appartiennent au secteur de production (construction, services et transport) et emploient 53% des actifs soit, en moyenne entre 2 et 8 personnes par entreprise (voir tableau)

Le secteur informel a ainsi évolué comme un secteur-refuge qui absorbe chaque année les actifs formés et sans emploi, les déçus du secteur structuré et les paysans en exode (cf Tableau comparatif/secteur moderne/secteur informel).

7-3 Problématique des entreprises informelles

Le secteur informel est actuellement en pleine expansion car la dévaluation a accentué ses avantages comparatifs par rapport au secteur formel. Il réaliserait ainsi plus de 60% du PIB et emploierait environ 640 000 personnes dont 45% à Dakar. Il apparaît comme le nouvel employeur tout aussi important que l'Etat ou le secteur privé et absorbe depuis 1980 la majorité des personnes venues sur le marché du travail.

Toutefois, les emplois offerts sont souvent précaires et peu rémunérés et le niveau de qualification des employés y est peu élevé. Si l'informel est particulièrement représenté dans le secteur du commerce, il déborde largement les activités commerciales proprement dites. En effet, il joue un rôle important dans le transport, l'artisanat, la confection, le travail des métaux et du bois et les services. Il réalise également plus de 85% de la construction nationale de logements.

L'informel apparaît de plus en plus comme un élément de la croissance économique (garantie d'emplois, de revenus et production de denrées et produits à des prix modiques).

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DES SFD AU SENEGAL Tableau XIII

EXPERIENCES	REGIONS									
	Dakar	Ziguinchor	Saint-Louis	Diourbel	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Kolda	Fatick
Institutions Mutualistes d'épargne/crédit										
1. CMS	X	X		X	X	X	X		X	X
2. CEC des femmes de Dakar	X									
3. ACEP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4. CAPEC/PRIMOCA									X	
5. CCC/LOUGA								X		
6. PAMECAS	X									
7. CFECIS du Balatacounda		X							X	
8. FARPAS	X				X	X	X	X		
9. MECH	X									
10. CVEC			X							
11. MUYEC									X	
12. CVAG/PODOR			X							
13. CEC/UCAD	X									
14. COFDEC	X									
15. Mutuelle de Ben Tally	X									
16. CAPEGSOCOCIM	X									
17. CAPECSI	X	X					X		X	X
18. MECPA	X									
19. CECAS			X							
20. MECK KAYAR							X			
S/TOTAL	12	4	4	2	3	3	5	3	6	3
Exp. crédit direct										
1. AGETIP/PAME	X									
2. DEGGO	X									
3. COPARE			X							
S/TOTAL	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Projet à volet crédit										
1 PAPEC	X					X	X			X
2 PAPEL						X				X
3 KAED/AFRICARE						X				
4 EGAN						X				
5 EGAT										X
6 FDEA	X		X	X		X	X	X		
7 PAGF/DIOURBEL				X						
8 CARITAS THIES				X			X			
9 CSIVAD									X	
10 AJED	X			X			X			X
11 DERBAC		X								
12 ANSAPPAD	X		X	X		X	X	X		X
13 CNPS	X		X				X			
14 FADF			X							
S/TOTAL	5	1	4	5	0	6	6	2	2	5
TOTAL	19	5	9	7	3	9	11	5	7	8

Le problème principal est l'apparition du Grand Informel qui s'est accaparé du commerce de gros de denrées stratégiques comme le riz et le sucre qui porte sur des volumes et des montants considérables.

Ce grand secteur informel s'est constitué à partir des efforts de réglementations par l'état (constitution des GIB) et fait une concurrence déloyale au secteur formel. Il représente également un manque à gagner fiscale important pour l'Etat.

7-4 La source de fonds des entreprises informelles

L'Entreprise informelle est considérée comme un outil au service de la famille, c'est à dire que l'essentiel des revenus sont utilisés à l'entretien de la famille et servent rarement au réinvestissement pour l'acquisition de technologies. Par ailleurs, l'informel utilise très peu les banques par méfiance et souvent par manque de moyens. Seulement le tiers des entreprises utilisent un compte bancaire ou un livret d'épargne.

Il n'est pas étonnant alors que la capacité d'épargne des entreprises informelles soit faible dans l'ensemble. Cependant, à l'heure actuelle 50% des entreprises informelles ont des projets d'investissement ou d'engagement de nouveaux travailleurs.

L'épargne personnelle constitue la première source de financement (80% des entreprises au démarrage). Pendant la phase d'extension 90% des entreprises se financent à partir des bénéfices cumulés, 5,6% de l'aide de la famille et 0,9% de l'aide de l'Etat ou d'un crédit bancaire.

Les entreprises « non structurées » ont développé un réseau informel d'épargne et de crédit pour satisfaire leur besoins de financement; ce réseau comprend parents, amis, autres petites entreprises et prend diverses formes (« tours de thé, dahiras...etc).

L'épargne informelle est évaluée en 1993 à 32 milliards pour les ménages et l'épargne intérieure placée dans le système financier à 38,6% en 1985 et 36,1% en 1986.

Récemment, des systèmes d'épargne et de crédit mutualistes se sont développés avec l'aide de la coopération Internationale (CFD, AGETIP/Banque Mondiale, PNUD, ACDI). En 1996, on comptait 76 organisations qui traite une épargne de 2 665 863 000 cfa et ont octroyé des crédits de près de 10 milliards CFA (voir couverture géographique des SFD).

Les crédits octroyés peuvent provenir des institutions d'épargne/crédit, des expériences de crédit direct ou crédit personnalisés et des projets à volet crédit.

La tutelle de ces institutions est dévolue au Ministère des Finances qui délivre soit un agrément conférant la personnalité morale soit une reconnaissance. La loi requiert aussi que les fonctions de gestion et de contrôle soient séparées et exercées par des entités distinctes (loi 95-03).